

# RAPPORT D'ACTIVITÉS



ALBON

SAMEDI 18 AVRIL 2026

Fédération des chasseurs de la Drôme  
ou l'écologie en actions

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

## TABLE DES MATIÈRES

### RESUMÉ

#### MOT DU PRESIDENT REMI GANDY

#### **VIE FEDERALE** \_\_\_\_\_ **7**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PERSONNEL FÉDÉRAL

SIÈGE SOCIAL

CONTENTIEUX DEVANT LES TRIBUNAUX

RÉSEAU FÉDÉRAL

ASSOCIATION DE CHASSES SPÉCIALISÉES

#### **ACTIONS ADHERENTS** \_\_\_\_\_ **12**

ADMINISTRATIF

TERRITOIRES

FORMATION ET ÉDUCATION

GRAND GIBIER SOUMIS À PLAN DE CHASSE

SANGLIER

PETIT GIBIER SÉDENTAIRE

PETIT GIBIER MIGRATEUR

PETIT GIBIER DE MONTAGNE

ESOD

SYNTHÈSE DES MESURES DE GESTION

#### **ACTIONS BIODIVERSITE** \_\_\_\_\_ **23**

RENFORCER LA MOBILISATION ET L'ENGAGEMENT DU RESEAU ASSOCIATIF CHASSE POUR LA  
PRESERVATION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

PRESERVER DES ESPACES PROTEGES ET RESTAURER LA TRAME ECOLOGIQUE VERTE ET BLEUE

DEVELOPPER DE LA CONNAISSANCE SUR LA FAUNE SAUVAGE ET LA BIODIVERSITE ET LA PARTAGER

SENSIBILISER A LA NATURE, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

#### **MISSIONS DE SERVICE PUBLIC** \_\_\_\_\_ **29**

FORMATION ET EXAMEN AU PERMIS DE CHASSER

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER

SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON CHASSEURS

GESTION DES ACCA /AICA

GESTION DES PLANS DE CHASSE INDIVIDUELS

DOSSIER NATIONAL « CYNELOUP »

**CONVENTION PLURI-ANNUELLE ETAT/FDC POUR L'APPUI A LA TRANSITION DU SYSTEME  
D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER \_\_\_\_\_ 36**

CONTEXTE

BILAN DE LA CONVENTION PREFET/FDC 26

**CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF AVEC LA RÉGION AURA \_\_\_\_\_ 38**

ÉDITO DU PRESIDENT DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DU CONSEILLER SPECIAL

ÉDITO DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

CPO 2022-2024

AMELIORATION DES LOCAUX DE CHASSE

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

SECURITE A LA CHASSE

GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX

GESTION DE LA VENAISON ET DES SOUS-PRODUITS

SUIVI DU LOUP

CPO 2025-2027

**ECO-CONTRIBUTION \_\_\_\_\_ 47**

CONTEXTE NATIONAL

ACTIONS 2024-2025

PROJETS DEPOSEES EN 2025

**COMMUNICATION \_\_\_\_\_ 55**

RELATIONS AVEC LA PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE AVANT OUVERTURE

LA REVUE « LE CHASSEUR DROMOIS »

DIGITAL

MANIFESTATIONS

MANIFESTE POUR LA CHASSE FRANÇAISE

**ANNEXES \_\_\_\_\_ 62**

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN AVEC PREFECTURE

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN AVEC LA REGION AURA

HABILITATION A SIEGER DANS LES INSTANCES ENVIRONNEMENT

ANNUAIRE ASSOCIATION DE CHASSE SPECIALISEES DE LA DROME

Le rapport d'activités rend compte des actions de la fédération sur la dernière campagne cynégétique.

Les forces vives de la chasse drômoise ce sont :

- 16 élus
- 17 professionnels
- 9935 chasseurs
- 338 ACCA et 19 AICA
- 325 chasses privées
- 114 lots de chasses domaniaux.

La fédération siège dans plus de 120 commissions, groupes de travail, comités de pilotage des instances cynégétiques, environnementales, agricoles, forestières et autres activités de pleine nature.

La fédération exécute ses missions dans l'intérêt :

- de ses adhérents,
- de la biodiversité,
- de l'Etat.

Les principaux partenaires techniques et financiers sont :

- Fédération Nationale des Chasseurs,
- Conseil Régional AURA,
- Office Français de la Biodiversité,
- État/Préfecture de la Drôme,
- Chambre d'Agriculture de la Drôme

## Résumé

Le présent rapport d'activités retrace l'ensemble des missions et actions conduites par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme (FDC 26) au titre de la campagne cynégétique 2024-2025. Il s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par le code de l'environnement et par les missions de service public confiées aux fédérations départementales des chasseurs.

À travers ce document, la FDC 26 rend compte de l'exercice de ses compétences en matière de gestion durable de la faune sauvage, de préservation des milieux naturels, de sécurité des pratiques de chasse, de formation des usagers et d'accompagnement des territoires ruraux, en lien étroit avec les services de l'État et l'ensemble de ses partenaires.

### **Gouvernance, organisation et représentation institutionnelle**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme repose sur une organisation structurée associant élus départementaux représentatifs des territoires de chasse, un bureau fédéral et une équipe de personnels qualifiés. Elle assure une présence régulière au sein de nombreuses instances consultatives, comités techniques, groupes de travail et instances de concertation, au niveau départemental, régional et national.

Cette participation contribue à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la chasse, à la biodiversité, à l'agriculture, à la forêt et aux usages de l'espace rural.

### **Gestion cynégétique et suivi des populations**

La FDC 26 met en œuvre les dispositifs réglementaires relatifs aux plans de chasse individuels, aux espèces soumises à gestion adaptative et aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Les décisions prises s'appuient sur des données objectives issues des suivis de populations, des tableaux de chasse, des indicateurs de changement écologique et des retours de terrain des acteurs locaux.

Une attention particulière est portée à la gestion des populations de grand gibier, notamment du sanglier, en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, les arrêtés préfectoraux et les objectifs de limitation des dégâts aux cultures agricoles.

### **Préservation de la biodiversité et gestion des milieux**

La fédération conduit des actions concrètes en faveur de la biodiversité et de la fonctionnalité des écosystèmes. Celles-ci incluent des travaux de restauration et d'entretien des habitats, la mise en place et la gestion de réserves de chasse, la participation à des programmes de plantation de haies, la réalisation de suivis faunistiques et sanitaires, ainsi que la contribution à des programmes régionaux et nationaux de connaissance scientifique.

L'ensemble de ces actions vise à concilier la gestion des espèces, la préservation des milieux et le maintien des activités humaines sur les territoires.

### **Missions de service public, formation et sécurité**

Dans le cadre des missions de service public qui lui sont confiées, la FDC 26 assure l'organisation de la formation et de l'examen du permis de chasser, la validation annuelle des permis ainsi que la gestion administrative des structures cynégétiques locales. Elle déploie également un effort constant en matière de formation à la sécurité, notamment à travers les formations obligatoires, complémentaires et les dispositifs pédagogiques dédiés.

L'amélioration continue de la sécurité des chasseurs constitue un axe prioritaire de l'action fédérale.

### **Information, sensibilisation et partenariats**

La fédération développe des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires et des partenaires institutionnels. Ces actions visent à présenter les missions exercées par la chasse réglementée, les enjeux de gestion de la faune sauvage et les actions entreprises en faveur de l'environnement.

Elles s'inscrivent dans une démarche partenariale associant collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics, monde agricole et acteurs locaux.

### **Conclusion**

Par l'ensemble de ses missions, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme contribue à la mise en œuvre d'une gestion encadrée, durable et concertée de la faune sauvage et des milieux naturels. Elle intervient en appui des politiques publiques, dans le respect du cadre réglementaire, et participe à l'équilibre entre enjeux écologiques, économiques, agricoles, sociaux et de sécurité sur le territoire départemental.

## Édito du président de la FDC

Chaque année, quand vient le temps de la préparation de l'AG, l'élaboration du document reprenant nos activités sur la période écoulée me surprend toujours. Il me surprend par la diversité des thèmes abordés et par leurs richesses. Il me surprend également par la qualité des protocoles engagés pour étudier certains phénomènes biologiques de proximité.

Il me surprend par la richesse des résultats obtenus pour le plus grand bien d'une écologie de proximité qui dépasse et de loin, le simple cadre de la chasse.

Chaque année ce rapport s'enrichit sans rien abandonner de ses travaux précédents.

Et il y a un fossé entre ce qu'est notre monde et ce que certains haineux voudraient qu'ils soient et entre le peu que la plupart des médias rapportent de nos nombreuses actions.

Mais en y réfléchissant est-ce bien grave ? Chasseurs populaires de nos beaux villages drômois, nous vérifions tous les jours que nous pouvons compter sur le soutien de l'immense majorité de nos conseils municipaux.

Que sont en regard les titres de la presse nationale rapportés au nombre de nos bulletins municipaux ? Les sites internet boostés aux robots de nos adversaires en regard de ceux de nos mairies ? Pour peu que nos actions y soient rapportées.

Toujours est-il que si ce rapport d'activité est si riche c'est parce qu'il est la résultante de nombreux efforts :

- le travail désintéressé de nos adhérents ;
- l'engagement sans faille de nos cadres des ACCA et des autres formes de chasses locales ;
- l'implication de nos élus et de nos personnels fédéraux ;
- le soutien de nombreuses collectivités locales ;
- en particulier l'appui technico-financier de notre Région administrative ;
- le soutien technico-administratif de notre DDT ;
- et la collaboration de nos nombreux partenaires.

Pour tous ces efforts, que chacune et chacun soit ici chaleureusement remercié.  
Bonne lecture.

Rémi GANDY



## VIE FEDERALE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 15 janvier 2025 est survenu le décès de monsieur Robert Gozzi, administrateur fédéral du secteur 11 depuis 2022. Pour lui succéder le conseil d'administration a coopté monsieur Claude Gauthier en séance du 5 mai 2025.

La composition du conseil d'administration est :

- Président : Monsieur Rémi Gandy
- 1<sup>er</sup> Vice-président : Monsieur Daniel Eysseric
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : Monsieur Michel Sanjuan
- Secrétaire : Monsieur Rémy Gras
- Trésorier : Monsieur Christian Chaillou
- Trésorier adjoint : Monsieur Christian Hardouin

Les administrateurs représentant les secteurs :

Secteur	GGC*	Nom	Prénom
1	1 - 2 - 3	Sassoulas	Gilles
2	4 - 6 - 7	Malossane	Philippe
3	8 - 9 - 11	Challancin	Patrick
4	5 - 10 - 15	Dumas	Josyane
5	16 - 17 - 18	Chastang	Frédéric
6	12 - 13 - 14 - 19 - 23	Charmet	Stéphane
7	20 - 24	Lovisa	Bernard
8	21 - 22 - 26	Monnier	Myriam
9	28 - 29	Giagnorio	Georges
10	25 - 27 - 30 - 31 - 32	Eysseric	Daniel
11	33 - 34 - 35	Gauthier	Claude

\*Groupement de Gestion Cynégétique

### Les administrateurs représentant les Territoires de chasse :

Territoire de chasse	Nom	Prénom
ACCA/AICA	Gandy	Rémi
ACCA/AICA	Gras	Rémy
Chasses privées	Sanjuan	Michel
Domaine public terrestre	Chaillou	Christian
Domaine public fluvial	Hardouin	Christian

Le président a convoqué 9 fois son conseil d'administration pour une durée moyenne par séance de 3 heures et de cinq à huit points à chaque ordre du jour. Chaque semaine se réunit le bureau fédéral pour traiter des affaires courantes, des opérations administratives et financières.

Il faut ainsi rappeler que la fédération est sollicitée pour 120 types de configurations de commissions : CDCFS, Comité de Pilotage, Groupes de travail, Comité loup, comités consultatifs, conseil d'administration d'autres structures, comités d'experts.

Pour l'année 2024/2025 les élus du conseil d'administration ont parcouru 56361 kilomètres.

### PERSONNEL FÉDÉRAL

Organisation des services :

- Directeur
  - Denis Rix
- Service Administratif
  - Responsable de service / Validation Permis de Chasser / Adhérents
    - Josiane Baude
  - Secrétariat Indemnisation des Dégâts de Grand Gibier
    - Marie-Agnès Deshayes
  - Accueil / Inscription Permis de Chasser
    - Maëlle Laffont
  - Secrétaire / Associatif ACCA/AICA
    - Agnès Gauthier – Départ en retraite au 1<sup>er</sup> août 2025
- Assistante de direction – Chargée de communication
  - Carole Visentin
- Responsable Comptable et Financier
  - Nathalie Paquien-Blachier

- Service Environnement
  - o Responsable de service / Formations / Examen Permis de Chasser
    - Alexandre Desestret
  - o Techniciens supérieurs
    - Plan de chasse Individuel / Grand Gibier : Philippe Douvre
    - Petits Gibiers / Migrateurs / Milieux : Christophe Mathez
    - Suivis populations / Prédateurs / Sanitaire : Malory Randon
    - SIG / Territoires de chasse : Jérémy Vincent
  - o Techniciens de secteurs
    - Nord : Jérôme Guilloud
    - Est : Brice Chauderon
    - Sud-Est : Ludovic Fallais
    - Sud-Ouest : Damien Dubosc
  - o Stagiaires

Les services fédéraux ont pris en charge 6 stagiaires dans le cadre soit de stages de découverte de 3<sup>ème</sup> ou pour des parcours diplômants allant jusqu'au master dans les métiers de l'environnement.

- o Contrat d'apprentissage

Madame Kaelia BOUCHET a été intégré en septembre 2023 au sein du service environnement pour prépare son BTS Gestion et protection de la nature de la MFR Mondy Bourg de Péage pour terminer son apprentissage au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## SIEGE SOCIAL

La régularisation administrative du bâtiment est toujours d'actualité. Notre avocat est missionné pour engager le processus de dépôt de permis de construire avec un architecte.

Une salle de Cinématir ainsi que des travaux d'amélioration du site du permis de chasser sont les principaux travaux réalisés sur cette période.

Pour les terrains, la fédération laisse exploiter les terres agricoles à monsieur Peyre-Laroute. Pour l'entretien et les aménagements à vocation agro-sylvo-cynégétique il est réalisé chaque année un chantier d'ouverture de milieu sur 1000 m<sup>2</sup> environ prévu par notre plan de gestion.

La chasse pour le grand gibier est autorisée et planifiée entre l'ACCA de Crest, l'ACCA de Vaunaveys-La-Rochette et notre voisin monsieur Sylvain Jouvét.

Les activités d'entrainements et de compétitions sont maintenues avec le moto-club de Crest pour l'utilisation du terrain de moto-cross propriété des chasseurs drômois.

## CONTENTIEUX DEVANT LES TRIBUNAUX

### - **LPO/FDC**

Par une requête enregistrée le 26 septembre 2024, la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes, a demandé au juge des référés d'ordonner la suspension de l'exécution des trois décisions par laquelle le président de la fédération départementale des chasseurs de la Drôme a autorisé les présidents de l'association communale de chasse agréée (ACCA) respectivement de Lus La Croix Haute à prélever deux tétras-lyre et Glandage à en prélever un durant la campagne 2024/2025.

Par ordonnance du 25 octobre 2024, la juge des référés a rejeté la requête.

### - **FDC/Affaire braconnage sur la commune de Vassieux en Vercors**

Par jugement prononcé le 18 mars 2025, le tribunal correctionnel de Valence a condamné monsieur XY, coupable de chasse non autorisée de nuit, obstacle aux fonctions d'un agent habilité à rechercher et constater des infractions dans le domaine de l'environnement, détention sans déclarations d'armes, transport à bord d'un véhicule d'une arme de chasse non démontée ou déchargée ou sous étui, chasse non autorisée de nuit à :

- Trois ans de retrait de permis de chasser ;
- 5500 €uros sur l'action civile (OFB, FDC, ACCA)

### - **FDC/Affaire braconnage sur la commune de Valdrôme**

Par jugement prononcé le 02 juillet 2025, la chambre des appels correctionnels de Valence a condamné messieurs ZX et YZ, coupable de chasse non autorisée en réunion en véhicule de nuit en recherchant un cerf à l'aide d'une lampe fixée sur l'arme de chasse à :

- Trois ans de retrait de permis de chasser ;
- 6580 €uros sur l'action civile de la FDC.

## RESEAU FÉDÉRAL

### Fédération Régionale des Chasseurs Aura

Le président Rémi GANDY et le trésorier Christian CHAILLOU sont membres du conseil d'administration de la FRC qui regroupe les 12 fédérations départementales de la région AURA.

Les élus drômois sont convoqués 6 fois par an au siège social de la FRC qui se situe à Andrézieux-Bouthéon (42). Monsieur Christian CHAILLOU est le trésorier de la FRC.

L'assemblée générale de la FRC AURA est chaque année organisée par une des douze fédérations départementales. La fédération des chasseurs de l'Ain a eu le plaisir de nous accueillir à la fois pour l'inauguration de son nouveau siège sociale le vendredi 23 mai 2025 de Pont de l'Ain et le lendemain au château de Rosy pour l'assemblée générale de la FRC.

### Fédération Nationale des Chasseurs

La FNC a depuis 2023 constituée 22 groupes de travail thématiques. Le président Gandy collabore aux travaux, du groupe Grands Prédateurs, au Pôle Scientifique National et au groupe petit gibier de montagne.

Le 6 mars 2025 le tour de France du président SCHRAEN a fait étape à la région AURA.

L'assemblée générale de la FNC s'est déroulée les 19 et 20 mars 2025 au palais des papes d'Avignon.

Pour ces rencontres le président Rémi Gandy était accompagné du trésorier Christian Chaillou et du directeur Denis Rix.

### ASSOCIATIONS DE CHASSES SPECIALISEES

La fédération compte depuis le mois de mai 2025 une quinzième association de chasse spécialisée.

Il s'agit de l'Association Petite Faune Sauvage Terrestre 26 (APFST 26).

Les associations de chasse spécialisée et l'association départementale des lieutenants de louvèterie sont associées aux travaux de la fédération. Elles sont invitées à l'assemblée générale et sont conviés en tant que besoins aux réunions des groupes de travail de la FDC.





## ACTIONS ADHERENTS

### ASSOCIATIF ET ADMINISTRATIF

Au sein de la FDC, il s'agit essentiellement de la gestion des affaires relevant des ACCA/AICA.

Les décisions à caractère associatif consistent à l'approbation des statuts, des règlements intérieurs et de chasse. Un travail de contrôle et d'échange sur des délais contraints crée un pic d'activité entre fin juin et début septembre. Cela concerne aussi les sanctions disciplinaires prises par le président de la fédération. Les décisions à caractère administratif concernent les modifications des territoires des ACCA/AICA, les terrains des oppositions cynégétiques, les terrains des personnes opposées à la chasse.

Toutes ces décisions sont publiées dans un répertoire dématérialisé des actes officiels de la fédération.

Les décisions des plans de chasse individuels pour les espèces de grand gibier soumise à plan de chasse (Cerf élaphe, Chamois, Chevreuil) mais aussi le petit gibier de montagne (Tétras lyre).

### TERRITOIRE

Ce travail exhaustif et précis, permet de parfaitement identifier et de localiser, sur carte, tous types de territoires (ACCA, chasse privée, objection, lot ONF, ...). Les localisations et les surfaces ainsi obtenues définiront les qualités des territoires de chasse (valeur cynégétique) qui serviront à affiner les plans de chasse et les plans de gestion pour améliorer l'organisation de la chasse.

Le travail confié au service environnement depuis 2016 pour la cartographie de tous les territoires de chasse drômois à l'échelle de la parcelle est abouti. Au

quotidien il permet le suivi administratif des territoires et à plus long terme d'avoir une base de données géographique pour les plans de chasse, l'organisation de la sécurité à la chasse, de la prospective sanglier et projets d'aménagement pour le petit gibier.

Chaque territoire peut passer commande de cartes mais aussi de support à plus grande échelle pour visualiser en particulier les organisations de chasse en battues.

Pour 2024 -2025 se sont encore 13 territoires supplémentaires qui ont passés commande d'une carte grand format Dibon de leur territoire.

## FORMATION ET EDUCATION

Piégeurs agréés avec l'Association des Piégeurs Agréés de la Drôme.

La formation à l'agrément de piégeur a été réalisée pour 23 nouveaux piégeurs pour 2024/2025.

Certificat de capacité pour la pratique de la chasse à l'arc.

13 chasseurs formés en juin 2025 par la FDC et l'ACAD sur le site de la FDC à CREST.

Hygiène de la venaison.

23 chasseurs ont reçu la formation sur les règles applicables aux denrées alimentaires d'origine animale sur 2024/2025.

Garde-chasse particulier.

La formation de garde-chasse particulier a été effectuée pour 9 personnes pour 2024/2025.

Responsable de battue – Sécurité à la chasse.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action sécurité des chasseurs et des non-chasseurs du SDGC la formation des responsables de battues des ACCA et chasses privées a débuté en septembre 2015. Ce sont 3207 chasseurs qui ont été formés au 30 juin 2025.

Formation décennale obligatoire à la sécurité à la chasse.

Cette formation instaurée par la loi du 24 juillet 2020 et par l'arrêté du 5 octobre 2020 oblige tous les chasseurs à suivre cette formation tous les 10 ans.

Ce sont 3755 chasseurs formés.

## GRAND GIBIER SOUMIS A PLAN DE CHASSE

Le décret relatif au transfert de missions de gestion des ACCA et des plans de chasse individuels publié le 26 décembre 2019 était de pleine exécution pour la mise en place du quatrième plan de chasse triennal pour les espèces Cerf élaphe, Chevreuil, Chamois et Mouflon de cette campagne de chasse 2024/2025.

Des réunions préparatoires pour chacun des 35 groupements de gestion cynégétique a permis de proposer à monsieur le préfet des demandes cohérentes, reflet d'une gestion sérieuse des détenteurs de droit de chasse du département, étayés par les Indicateurs de Changement Ecologique (ICE).

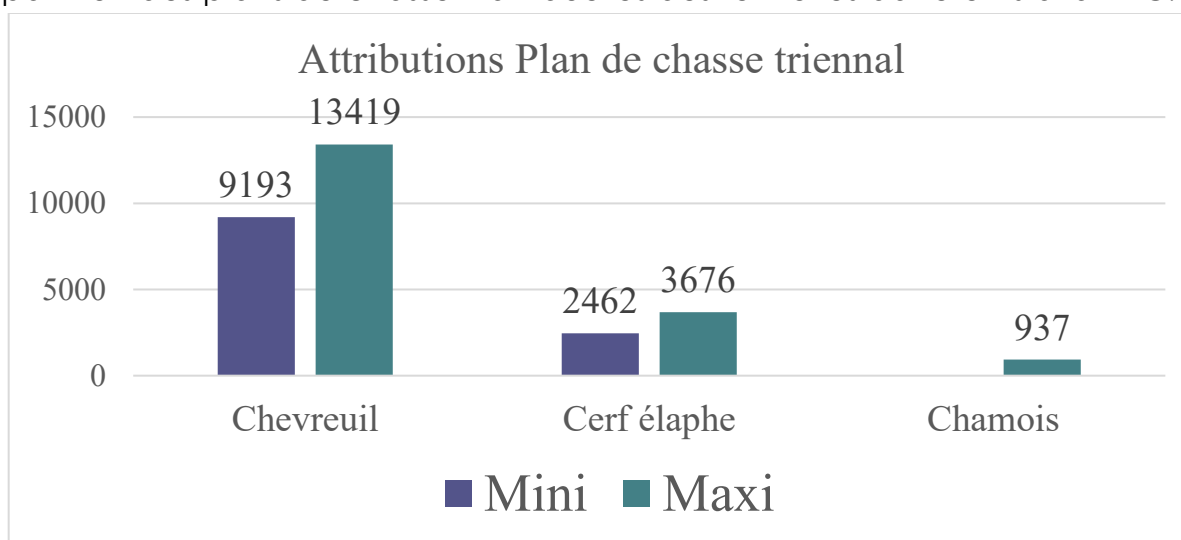
Fourchette départementale du Plan de chasse Triennal pour les campagnes de chasse 2024/2025 – 2025/2026 – 2026/2027

Arrêté préfectoral du 22 mai 2024

(Modifié le 12 juillet 2024)

Espèce	Attribution	
	Minimum	Maximum
Chevreuil	6022	15055
Cerf	877	4450
Chamois	0	1010
Mouflon	0	0

La commission plan de chasse de la fédération s'est réunie en mai 2025 pour la répartition des plans de chasse individuelles des territoires adhérents à la FDC.



## SANGLIER

Dans le cadre du SDGC, l'utilisation du registre de battue a été rendue obligatoire. La fédération délivre chaque année environ 700 registres aux responsables de battues dont tous les renseignements apportés par les chasseurs sont analysés. Les responsables d'équipes déclarent leur prélèvement en utilisant l'application Geochasse.

### **Evolution du tableau chasse départemental - Sanglier**

#### **Contexte :**

Dans le département de la Drôme la superficie favorable chassée est de 357 045 hectares (bois, landes et friches).

#### **Résultats :**

Intitulé	2023/2024	2024/2025	Variation (%)
Tableau de chasse	10983	11927	7
Nombre de battues	17796	18058	1.5
Equivalent jours chasseurs	212656	216768	2

Pour la saison 2025-2026 tous les territoires n'ont pas encore fait le retour de leurs prélèvements cependant le tableau de chasse départemental sera aux alentours de 13 500 sangliers.

En application du PGCA S, pour les GGC en point noir la chasse était ouverte du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 mars 2025 en battue, à l'approche individuelle ou à l'affût sans chiens et pour tous les GGC du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2025.

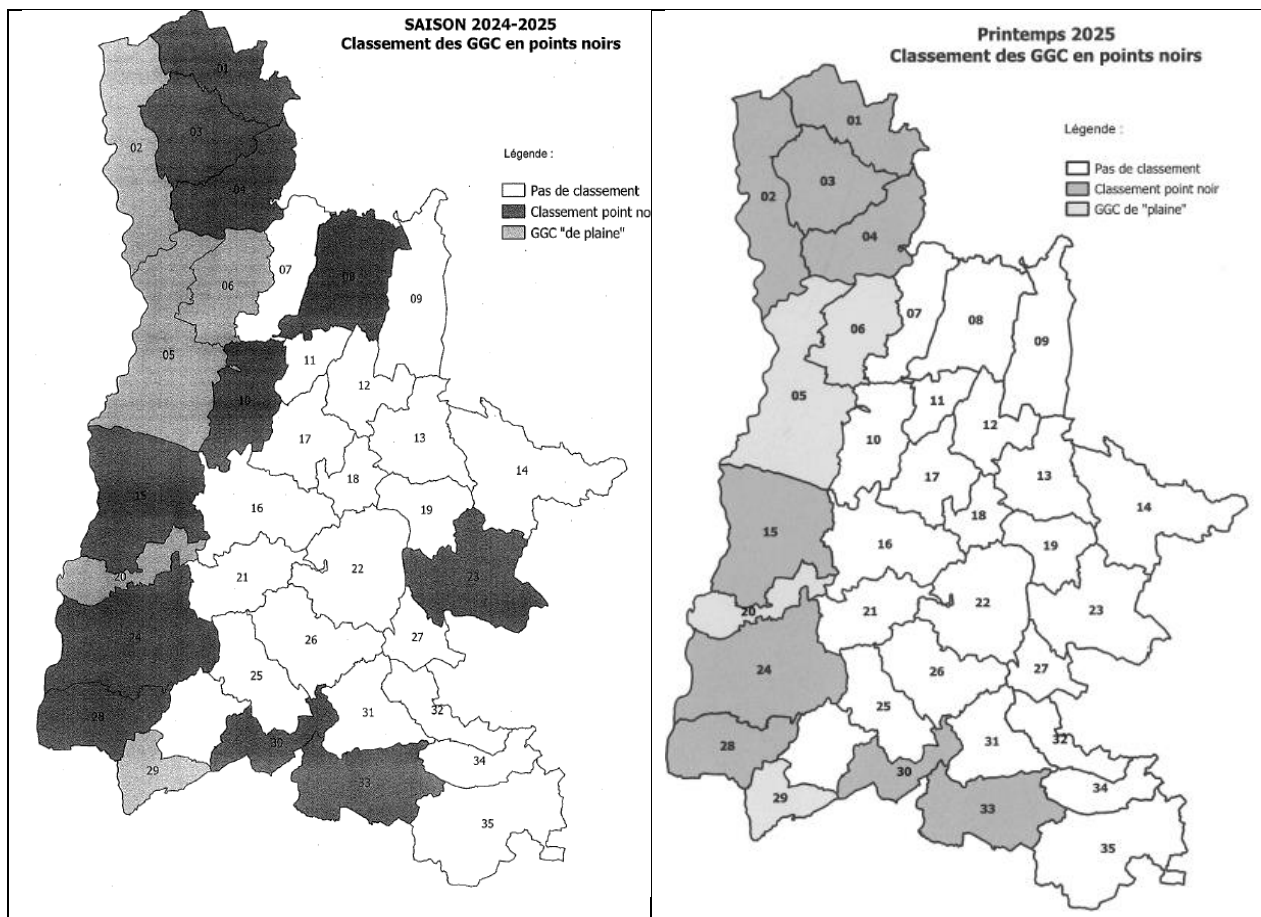
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord national visant à réduire les dégâts de grand gibier du 1<sup>er</sup> mars 2023 et de la convention pluriannuelle d'un aide financière de l'Etat pour l'appui à la transition du système d'indemnisation des dégâts de gibier dans la Drôme l'assemblée générale de la FDC du 6 avril 2024 a approuvé les mesures suivantes :

- Sur les GGC en point noir : tir, depuis un poste fixe matérialisé, du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte. Angles de tir matérialisés.
- Sur les GGC en point noir : Extension période de chasse (avril, mai) que pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche soumise à autorisation préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse.

- o Contrat cynégétique « obligatoire » (FDC-détenteur de droit de chasse) des localisations, de la désignation des 2 jours fixes (maxi) par détenteur de mise en œuvre des quantités maximales à distribuer ne pouvant pas dépasser de 40 kg /km et par passage du 01 mars au 30 septembre.

Cahier d'agrainage obligatoire. En cas de non-retour de celui-ci avant le 30 octobre pas d'agrainage la saison suivante.

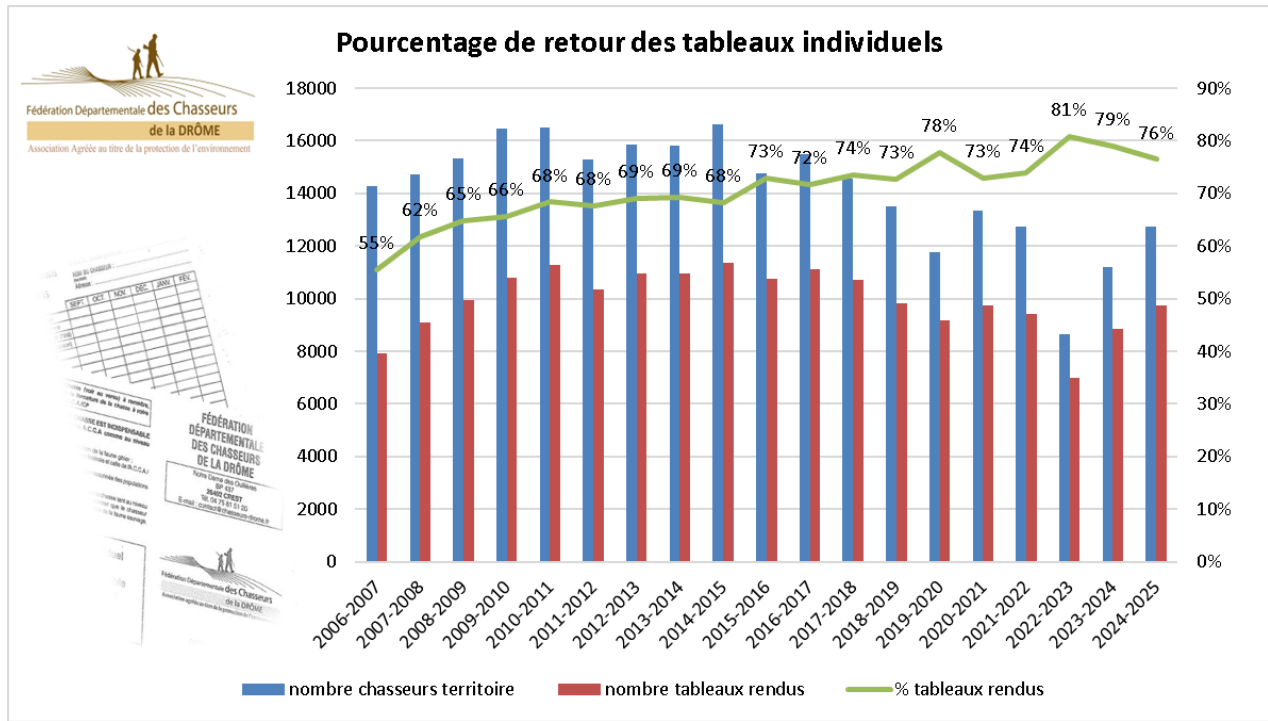
Ces vœux cynégétiques de la campagne de chasse 2024/2025 furent présentés en Commission Départementales de la Chasse et de la faune Sauvage du 16 mai 2024. In fine monsieur le préfet de la Drôme n'a pas retenu dans son arrêté la possibilité de chasser le sanglier en avril et mai.



## ENQUETE ANNUELLE PRÉLÈVEMENTS

### Taux de retour des tableaux de chasse des territoires

Grâce aux retours des tableaux de chasse individuels par chaque chasseur, et des synthèses qu'en établissent les responsables de territoire, nous avons depuis de nombreuses années une très bonne vision des prélèvements qui sont réalisés dans la Drôme, et une très bonne vision de leurs évolutions, espèce par espèce.



## PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Espèce	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Lapin de garenne	1024	833	1010	756	636	612
Lièvre commun	3068	3053	3355	2654	3392	3602
Faisan commun	12630	10909	11667	9149	9962	10833
Perdrix rouge	4698	3899	3794	2236	2461	2578

## PETIT GIBIER MIGRATEUR

### Prélèvements migrateurs terrestres

Bécasse	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Carnets « papier » délivrés	7494	6634	6255	6204	5755	4602
Prélèvements « papiers »	5934	5131	6702	7022	6369	7213
Carnets « ChassAdapt » délivrés	35	535	714	808	901	1417
Prélèvements « ChassAdapt »	52	344	592	764	711	1334
Total Carnets délivrés	7529	7169	6969	7012	6656	6019
Total prélèvements	5986	5475	7294	7786	7080	8547

Espèces	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Grive draine	1515	715	1720	1433	1241	999
Grive litorne	2584	488	1010	1393	1676	775
Grive mauvis	7835	3584	4474	4181	2721	3379
Grive musicienne	10982	6509	9289	8010	5739	7361
Merle noir	2375	2156	3626	2185	1609	2000
Alouette des champs	12894	4721	12553	13455	11134	12706
Caille des blés	1498	1209	1777	1331	1736	1651

### Prélèvements Colombidés

Espèces	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Pigeon ramier	17234	16289	16164	17576	22862	19974
Tourterelle turque	2813	2314	1990	2896	3322	2782
Tourterelle des bois	344	Chasse suspendue				

### Prélèvements gibier d'eau

Espèces	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Canard colvert	1389	1597	1063	1389	1296	1204
Sarcelle d'hiver	224	228	43	336	173	223
Poule d'eau	45	39	26	27	33	18
Bécassine des marais	68	89	88	160	173	133
Foulque macroule	9	4	0	27	32	8
Fuligule milouin	19	22	3	11	1	16
Fuligule morillon	24	9	15	32	3	13
Canard siffleur	1	12	16	22	8	9
Sarcelle d'été	11	9	18	15	15	5
Canard chipeau	40	23	6	23	15	19

## PETIT GIBIER DE MONTAGNE

Dans la Drôme, pour chasser le Tétrasyre, les territoires doivent être bénéficiaires d'une attribution au plan de chasse. Le nombre de coqs autorisés à être prélevés se fait à l'issue des résultats de comptages réalisés en partenariat avec l'Office National des Forêts, le Parc Naturel Régional du Vercors et la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, les chasseurs et conducteurs de chiens d'arrêt.

### **Evaluation du succès de reproduction du Tétrasyre (*Tetrao tetrix*)**

Les opérations d'estimation du succès de la reproduction du Tétrasyre ont eu lieu entre le 30 juillet et le 2 août 2024.

3 Unités Naturelles (UN) ont fait l'objet d'un échantillonnage : Montagne de Jocou, Pointe Feuillette, Obiou Durbonas.

Unité Naturelle	Résultat global				
	Nb coqs	Nb poules	Nb de nichées	Nb jeunes	Nb Non-identifiés
Montagne Jocou	0	2	2	5	0
Pointe Feuillette	1	13	8	35	2
Obiou Durbonas	4	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>2</b>

### Plan de chasse Tétrasyre

Depuis la réforme de la chasse de juillet 2019 la fédération des chasseurs a la charge d'instruction et de gestion des demandes du plan de chasse individuel.

Pour la campagne de chasse 2024-2025 le président de la fédération a attribué 3 coqs de Tétrasyre.

### Lièvre variable

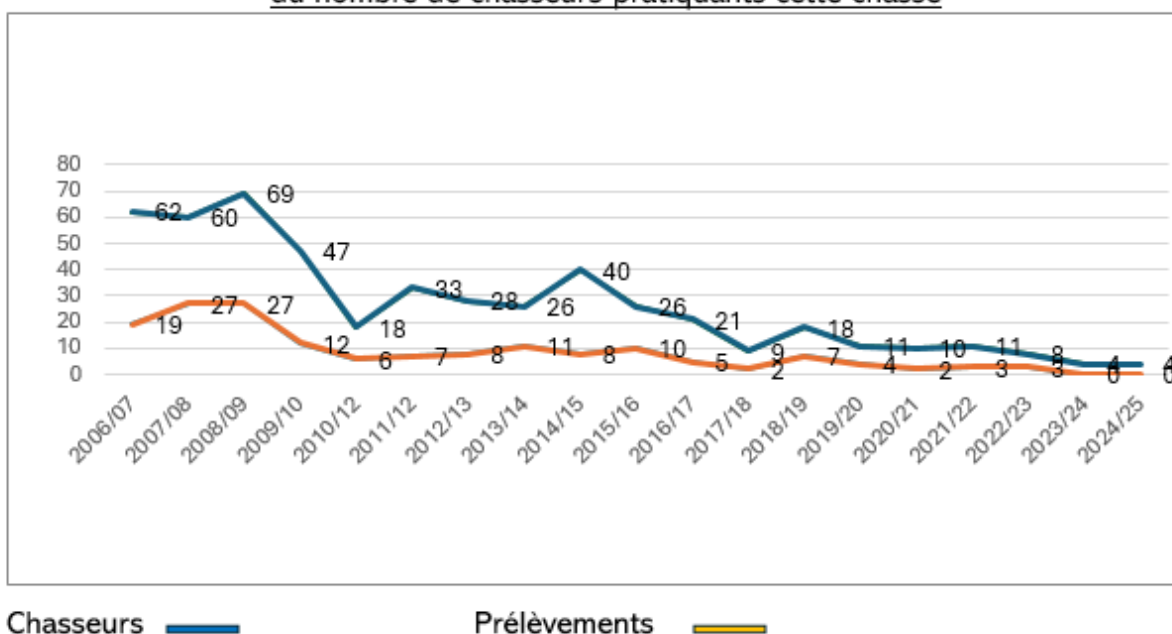
Depuis la progression spectaculaire du grand gibier mais aussi du Lièvre commun la chasse du Lièvre variable est beaucoup moins prisée. Le nombre de pratiquants de cette chasse s'est fortement réduit. Pour la dernière décennie le Lièvre variable

est un gibier recherché par moins de 30 chasseurs pour une moyenne à 13 chasseurs.

Cette espèce discrète a fait l'objet d'un conséquent travail de connaissances démographiques par le biais de la génétique. Le coût des suivis et des analyses réalisées par Antagène entre 2017 et 2020 représentent un montant de 47000 euros.

La baisse des tableaux de chasse est corrélée au nombre de chasseurs de lièvres variables comme on peut le constater dans le graphique suivant :

**Comparaison de l'évolution des prélèvements de Lièvre variable et du nombre de chasseurs pratiquants cette chasse**



Entre 2017 et 2021 des dénombrements de Lièvres variables ont été réalisés sur un réseau de sites répartis sur les 9 communes de présence régulière du lièvre variable. Par la méthode de récolte et d'analyse génétique de fèces de Lièvres variables réalisées entre 2017 et 2021 34 lièvres variables différents dont 15 mâles et 19 femelles ont été contactés.

**Prélèvements petit gibier de montagne**

Espèce	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Tétras lyre	1	2	0	2
Lièvre variable	3	3	0	0

## ESOD – ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGATS

Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) sont classés en 3 groupes :

- 1 qui concerne les espèces non indigènes (Chien viverrin, Vison d'Amérique, Raton laveur, Ragondin, Rat musqué, Bernache du Canada) a été fixé par l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016.
- 2 fixe la liste des espèces d'animaux indigènes classées susceptibles d'occasionner des dégâts dans chaque département, établie sur proposition du préfet après avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Cette liste est arrêtée pour une période de trois ans, courant du 1er juillet de la première année au 30 juin de la troisième année. L'arrêté ministériel triennal du 3 août 2023 fixe la liste jusqu'au 30 juin 2026, qui comprend pour la Drôme : la Fouine, le Renard roux, le Corbeau freux, la Corneille noire et la Pie bavarde, et n'a fait l'objet d'aucun recours.
- 3 établit une liste complémentaire par un arrêté annuel qui précise les périodes et les modalités de destruction de trois espèces supplémentaires fixées par l'arrêté ministériel du 3 avril 2012 : le Sanglier, le Lapin de garenne et le seul Pigeon ramier pour le département.

En appui aux agriculteurs, les chasseurs volontaires participent toujours autant à la régulation des Corvidés à tir et ce afin de réduire les dégâts que ces oiseaux causent aux cultures agricoles de mars à juillet. Cela concerne également le Pigeon ramier pour lequel, en plus, des « chasses particulières » peuvent être autorisées d'août à l'ouverture de la chasse (lutte contre les dégâts sur Tournesol).

### Prélèvements

Espèce	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Renard roux (Chasse)	1671	1529	1646	1325	1697	1691
Renard roux (Gardes Particuliers)	492	363	612	565	513	712
Renard roux (Piégeage)	783	1023	869	797	626	631
Renard roux (Louveteiers)- source DDT	16	18	30	25	0	1
Renard roux (Particuliers)- source DDT	0	1	5	1	0	0
<b>Total Renard roux</b>	<b>2998</b>	<b>3076</b>	<b>3162</b>	<b>2713</b>	<b>2820</b>	<b>3107</b>

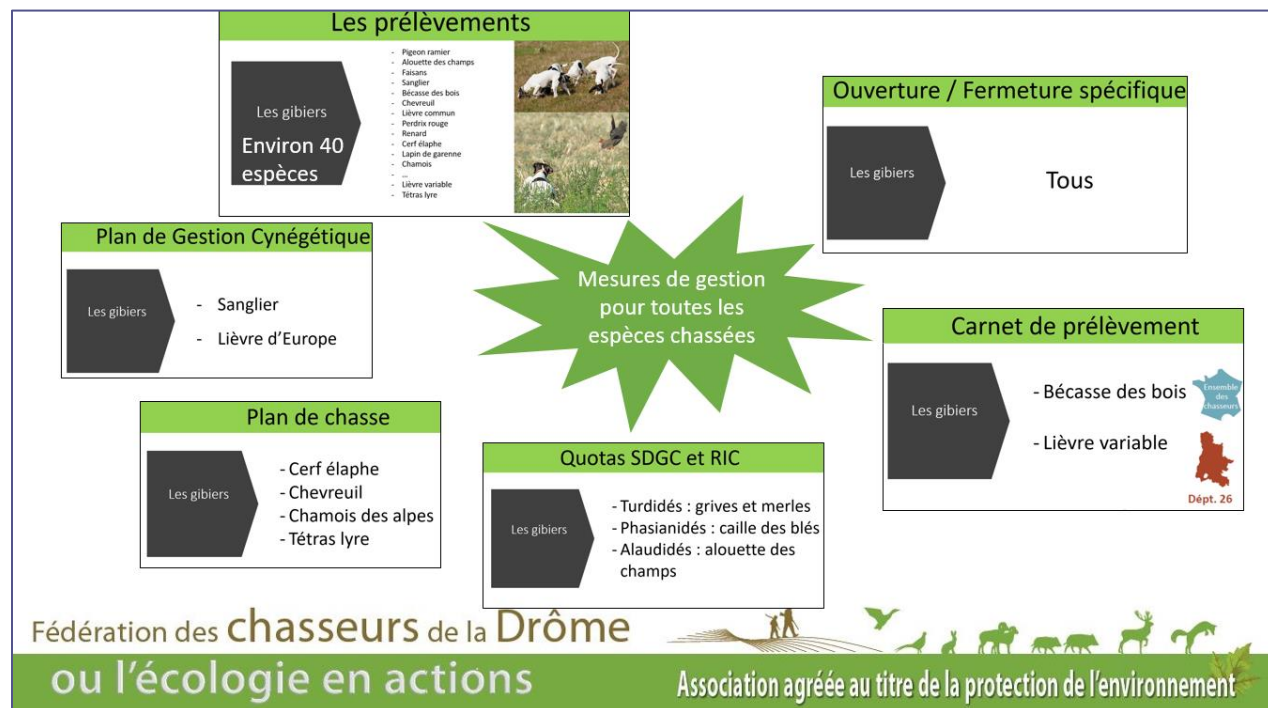
## Les prélèvements « chasse » - Corvidés / Étourneau sansonnet

Espèce	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Corbeau freux	970	931	1218	1216	1185	1043
Corneille noire	1537	1242	1691	1356	1352	1122
Geai des chênes	976	469	1879	375	537	582
Pie bavarde	924	724	1001	826	870	981
Étourneau sansonnet	3459	2289	3277	2826	2345	2735

### Tirs de destruction (source DDT)

Espèce	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Corbeau freux	1851	1510	936	3028	2506	1286
Corneille noire	1078	1014	780	1328	1478	762
Pigeon ramier (autorisations individuelles)	1500	1823	1979	4909	3348	4118
Pigeon ramier (chasses particulières)	1471	2447	3412	5706	4582	6577

## SYNTHESE DES MESURES DE GESTION DES ESPECES GIBIERS





## ACTIONS BIODIVERSITE

RENFORCER LA MOBILISATION ET L'ENGAGEMENT DU RESEAU ASSOCIATIF  
CHASSE POUR LA PRESERVATION DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

### **Opération nationale J'aime la nature propre**

L'opération « La nature propre » avait pour objectif de proposer, à des volontaires de tous âges d'agir concrètement en faveur de l'environnement, en nettoyant des sites urbains ou naturels souillés par des déchets résultants des activités et des comportements humains irresponsables.

Cette opération a permis d'enlever de la nature : 95 m<sup>3</sup> de tout venant et environ 5 tonnes de gravats. Deux mille bouteilles : canettes, plastique, verre, environ 500 pneus. 1 tonne d'éco mobilier et 500 Kg de ferrailles.

### **Récupération des cartouches et étuis de munitions de chasse**

En tant qu'association agréée au titre de la protection de l'environnement et dans le cadre des actions mises en œuvre en faveur de la biodiversité, les Chasseurs de la Drôme souhaitent valoriser le ramassage des cartouches et douilles de chasse tirées à la chasse.

Actuellement les cartouches et douilles usagées sont en majeure partie ramassées, mais certaines finissent encore à la poubelle au milieu des ordures ménagères. Or, les matériaux de base qui les constituent, le plastique et le métal, sont recyclables. L'heure est donc à la chasse aux cartouches.

Depuis la saison de chasse 2022/2023 une convention entre ONYX ARA et la FDC parraine cette opération par la mise en place au siège social d'un bac de récolte des cartouches et des étuis de carabine triés dans des sacs dédiés. Quatre bacs de 660 litres ont été évacués.

## PRESERVER DES ESPACES PROTEGES ET RESTAURER LA TRAME ECOLOGIQUE VERT ET BLEUE

### **Pacte en faveur de la haie / Fonds pour l'arbre**

Faisant suite au Plan de Relance « Plantons des haies », le Pacte en faveur de la haie a été mis en œuvre dans la Drôme et a permis à 5 agriculteurs accompagnés par la fédération de planter 1 158 mètres linéaires de haie sur 6 communes.

Pour 3 particuliers (non-agriculteurs), la fédération a sollicité le Fonds pour l'Arbre pour aider le financement de la plantation de 416 mètres linéaires sur 3 communes.



### **Site FDC 26 – Crest**

En application du plan de gestion du domaine fédéral prescrit par le CENRA il a été réalisé des ouvertures de milieu d'environ 2 hectares. Cette opération est réalisée aussi dans le cadre des chantiers pédagogiques des stagiaires Bac Pro de la Maison Familiale Rurale de Mondy Bourg de Péage.

### **Réserves de chasse ACCA**

La création de réserves de chasse est obligatoire sur les territoires des associations communales de chasse agréées. Chaque ACCA est tenue de constituer une ou plusieurs réserves représentant au minimum un dixième de la superficie totale de son territoire.

À l'échelle du département, ces réserves représentent une surface totale de 53 387 hectares

### **Indicateurs de Changement Ecologique**

Depuis plus d'une décennie la fédération applique à l'ensemble des territoires la mise en œuvre des Indicateurs de Changement Ecologique (ICE). Ils permettent de suivre les réponses du système population-environnement aux variations d'abondance d'animaux et de ressources disponibles. Ainsi en pratique un indicateur de changement écologique est un paramètre mesuré sur un animal ou un végétal, simple et aisé à mesurer, dont l'évolution est dépendante de celle du système individu-population-environnement. Tout ce travail de récolte de données repose sur les bénévoles chasseurs, les professionnels de la FDC et de l'ONF.

#### **Comptages de nuit au phare**

**177 circuits** indice kilométrique nocturne qui débute en semaine 7 pour finir en semaine 16 au maximum (dates de report inclus).

**4 sorties** programmées par circuits. En moyenne, un circuit = 26 km. Parcours entre 20 heures et 01 heure du matin.

**17870 km parcourus**  
**3000 jours/homme**

#### **Comptage de jour : chamois**

IPA avec 156 points. Chaque point est réalisé 4 fois.

### **Suivis sanitaires et maladies de la faune sauvage**

La surveillance de notre faune sauvage est un enjeu de sécurité environnementale et humaine majeur. Dans un contexte de dérèglement climatique, les animaux sauvages agissent comme des sentinelles : ils sont les premiers à révéler l'émergence de nouvelles maladies ou les effets du stress écologique.

La réussite d'une autopsie dépend de la qualité du prélèvement : pour garantir un résultat fiable, un animal retrouvé mort doit être frais et entier. La décomposition rapide masque les lésions et contamine les échantillons. Ce qui rend impossible la distinction entre les bactéries de putréfaction naturelle et les agents pathogènes réels. De même, seul l'examen du corps complet permet de comprendre l'enchaînement des causes ; par exemple, une collision peut affaiblir un animal avant qu'une infection opportuniste ne l'emporte.

## Synthèse des résultats d'autopsie par espèce

**Le Lièvre d'Europe** : c'est l'espèce qui représente le plus grand nombre d'autopsies avec trois grandes causes de mortalités (classées par importance) :

- Maladies hémorragiques de type EBHS ou RVHD2. Plusieurs cas ont été relevés à Claveyson, Bourdeaux, Suze-la-Rousse, La Baume-Cornillane, Beauregard et Soyans, bien que certains tests soient revenus négatifs.
- Maladies bactériennes de type Yersiniose ont été confirmés à Recoubeau-Jansac et Saou.
- Parasitisme important et notamment des problèmes pulmonaires liés à des vers (strongylose), entraînant un affaiblissement général des animaux, ont été identifiés à Laval-d'Aix et Saint-Donat.

### **Le Chevreuil européen**

Les analyses menées à Vesc, Piégros la Clastre, Charmes sur l'Herbasse, Anneyron ou Lens-Lestang montrent une récurrence de la cachexie (maigreur extrême) liée au stress environnemental et à un parasitisme important. Des cas plus spécifiques, comme une infection buccale à *Manheimia* empêchant l'alimentation d'un individu à Andancette ou d'une cécité aux deux yeux pour un autre individu à Saint-Laurent en Royans.

### **Le Chamois**

Les individus analysés présentent souvent des pathologies lourdes, notamment des infections pulmonaires (pneumonie, pleurésie) et des abcès liés à la maladie caséuse à Omblèze et Beauregard. Certains cas de prédation à Glandage ou de collisions routières à St Marcel les Sauzet ont aussi été notés.

### **Focus sur la FCO (Fièvre Catarrhale Ovine)**

Pour le chamois et le chevreuil, une recherche de FCO a été systématiquement demandée au vu du contexte sanitaire des troupeaux domestiques lors de l'été et l'automne 2024. Toutes les analyses sont revenues négatives. Il semble que notre faune sauvage soit moins sensible que la faune domestique. Au niveau national, les données du réseau SAGIR montrent que si certains animaux sauvages sont porteurs du virus, celui-ci est rarement la cause directe de leur mort.

### **Le Sanglier**

Deux individus ont été autopsiés sans diagnostic de certitude. Toutefois, les analyses ont permis d'écartier les maladies graves comme la Peste Porcine

Africaine (PPA) ou la Peste Porcine Classique (PPC). La cause exacte du décès reste indéterminée, souvent faute de cadavre complet ou d'organes exploitables.

### **Les Oiseaux**

La découverte d'un merle positif au virus Usutu à Chalancon en mars 2025 indique, pour la première fois, une présence très précoce de ce virus. Un cas de variole aviaire a également été détecté sur un pigeon ramier à Grane.

## SENSIBILISER A LA NATURE, EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Une mutation du rapport entre l'homme et la nature est de plus en plus évidente dans notre société. L'omniprésence de la question du bien-être animal dans tous les médias et la sublimation de la « nature » dans l'esprit du public en sont les symptômes les plus visibles.

Sensibiliser le grand public et les plus jeunes à l'environnement, au fonctionnement des écosystèmes et à leurs composants biologiques est une nécessité pour garantir la préservation de la biodiversité. Cependant, raisonner « écosystème » sans inclure dans la réflexion la présence des activités humaines et leurs interactions avec les milieux naturels ou semi-naturels, peut conduire à une appréhension biaisée ou parcellaire de la complexité des systèmes.

Les dernières actualités nationales montrent que le rapport entre la société et les diverses pratiques de la chasse évoluent aussi. Ce rapport peut différer selon les espèces. Le cerf, par exemple, est une espèce emblématique de certaines forêts de notre région. Il a souvent l'image de « roi de la forêt » pour le grand public. Ça chasse peut donc être mal vue alors qu'il peut causer des problèmes dans certaines cultures ou compromettre la régénération des peuplements forestiers si ses populations sont mal gérées. De même, la conservation de nombreuses zones humides dépend de la persistance d'activités humaines comme la pisciculture ou la chasse, sans lesquelles ces milieux ne seraient pas entretenus, et évolueraient spontanément vers des formations forestières moins intéressantes écologiquement.

L'originalité de l'approche proposée est d'amener le public cible à appréhender la conservation de la nature dans une démarche pragmatique.

La FDC26 travaille avec BIODI'VERT sur la conception de catalogue pédagogique et d'outils pédagogique pour mener des opérations d'éducation en milieu scolaire. Ce travail a débouché sur la mise en place d'une convention de

partenariat pour que BIODI'VERT intervienne dans les écoles pour le compte de la FDC 26 depuis le 06 juillet 2020.

Le travail de conception de supports pédagogiques continue avec cette structure.

Interventions avec les scolaires sur des évènements :

Nombre d'opérations : 27

Nombre de personnes sensibilisées : 895

Nombre de communes : 12





## MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

### FORMATION ET EXAMEN AU PERMIS DE CHASSER

La fédération dispose à Crest de son centre de formation et d'examen à la pratique de la chasse. Sous l'autorité d'un inspecteur de l'Office Français de la Biodiversité, l'examen débute par l'exercice pratique qui comporte quatre modules puis une partie théorique en salle. Le candidat doit répondre à 10 questions sur une application connectée à Internet. Les dates d'examen sont réparties sur 8 semaines de mars à décembre pour des groupes de 8 à 10 candidats par jour.

#### Résultats aux examens

Saison de chasse	Candidats inscrits	Candidats reçus	Réussite à l'examen
2022/2023	331	251	75.83 %
2023/2024	308	201	71.80 %
2024/2025	313	213	71.96 %

#### Attestation chasse accompagnée

	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Nombre attestations	38	40	32

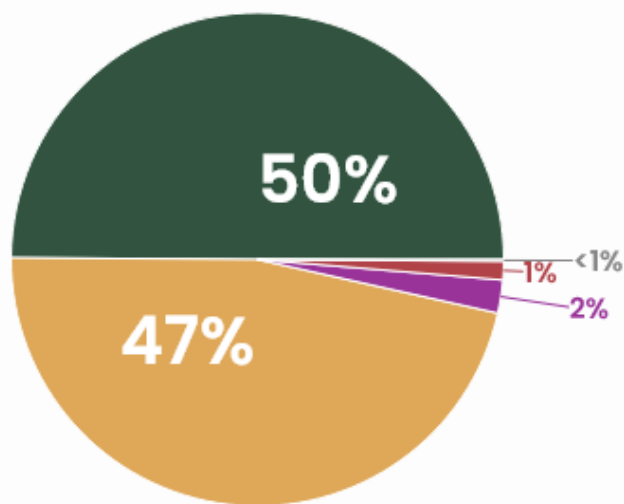
## VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Saison de chasse	Nombre validations annuelles	Nombre de validations temporaires
2021-2022	10610	136
2022-2023	10264	129
2023-2024	9935	149
2024-2025	9733	172

Statistiques du logiciel FNC « Guichet unique »  
Campagne 2024-2025

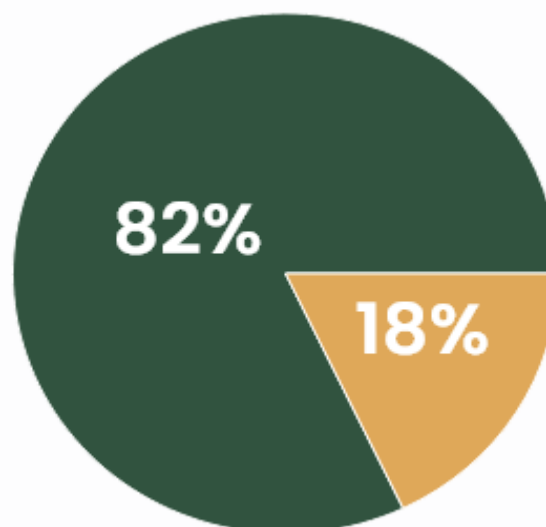
### Répartition des titres

- National Annuel (Ancien chasseur)  
4786 titres
- Départemental Annuel  
4472 titres
- National Annuel (Nouveau chasseur)  
208 titres
- Dép Temporaire  
117 titres
- Nat Temporaire  
10 titres



### Origine de l'adhésion

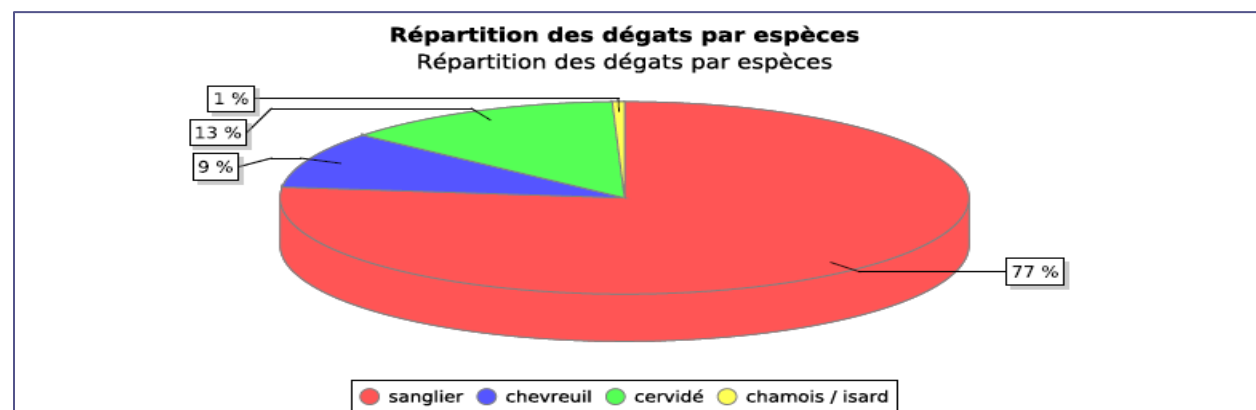
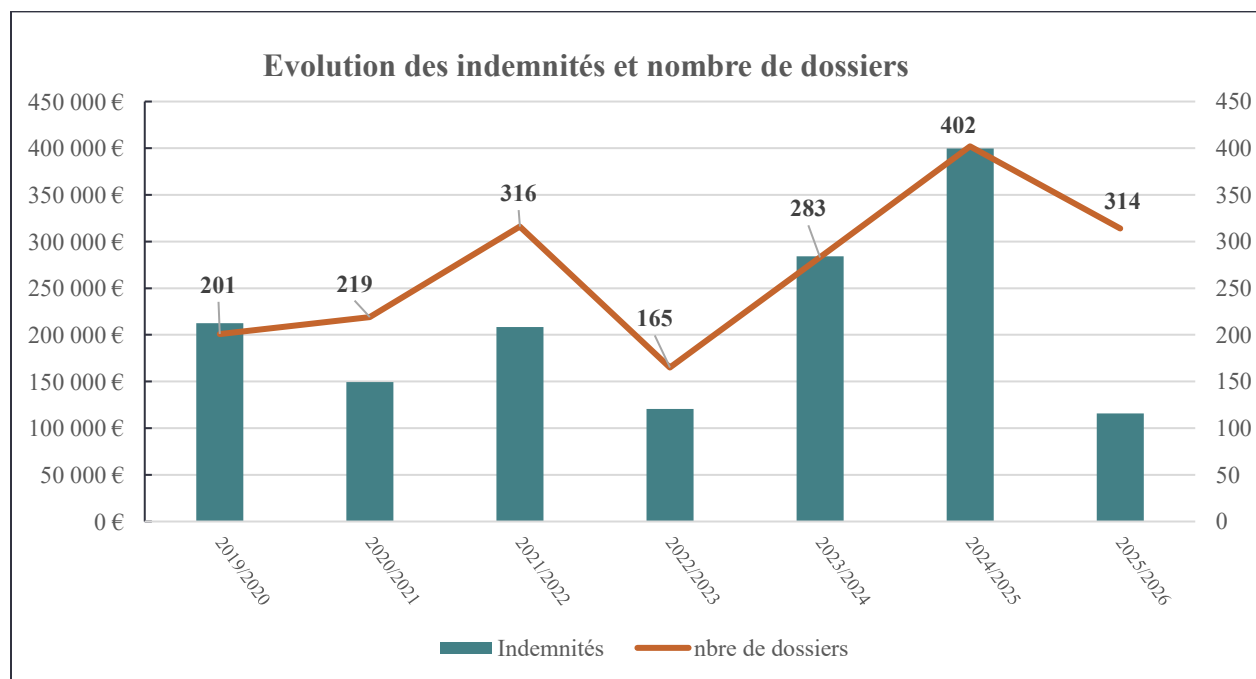
- En ligne  
7869 adhésions
- En fédération  
1716 adhésions



## INDEMNISATION DES DEGATS CAUSES PAR LE GRAND GIBIER

L'activité du secrétariat des dégâts :

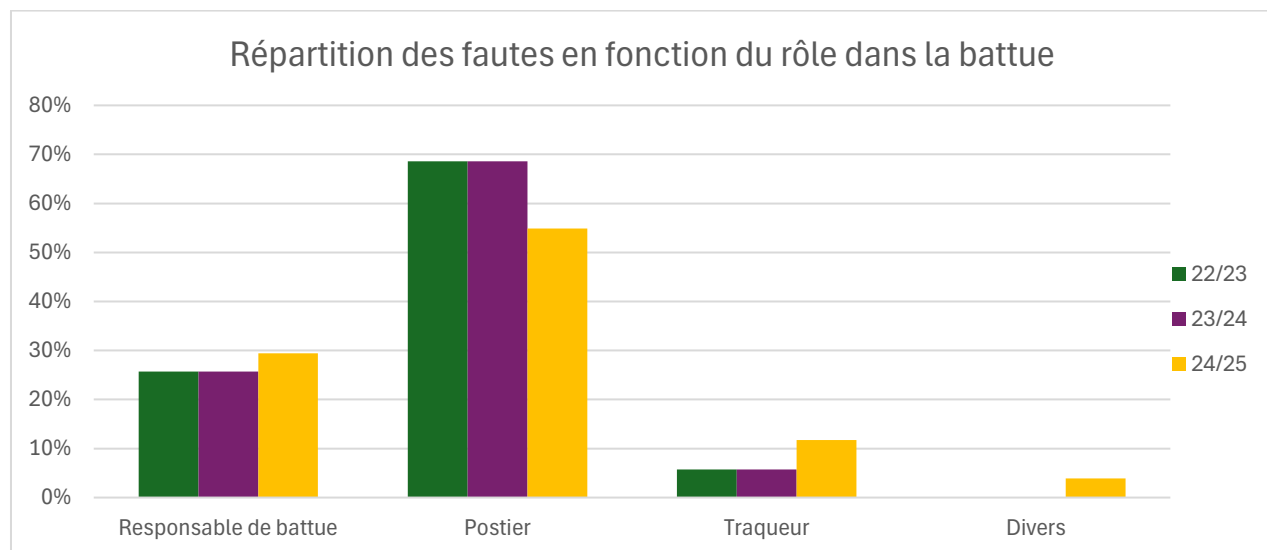
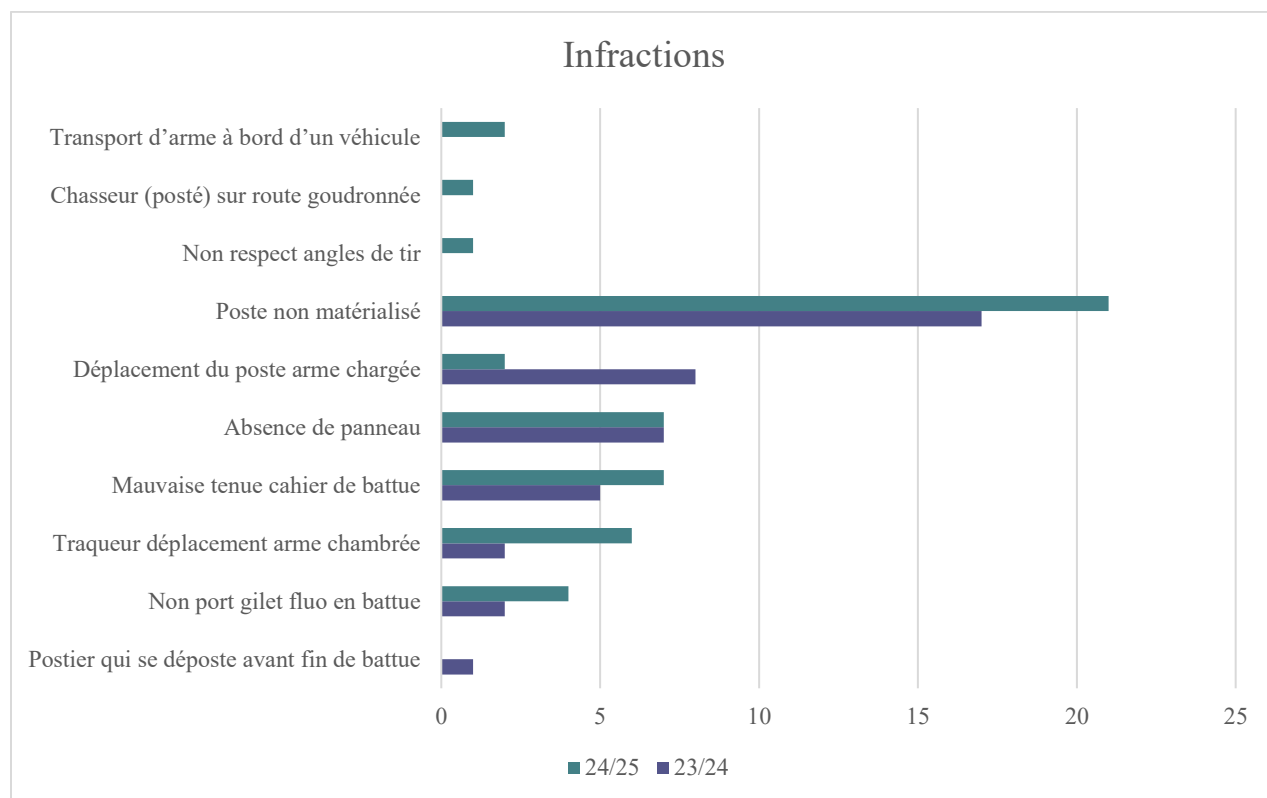
	Indemnités			Estimateurs	
	Nombre de dossiers réceptionnés	Nombre de dossiers indemnisés	Montant des indemnités en € (*)	Nombre de vacations	Nombre de km parcourus
<u>2023/2024</u> du 01/07/2023 au 30/06/2024	283	228 (*)	284 194.70 (*)	922	26 064
<u>2024/2025</u> du 01/07/2024 au 30/06/2025	402	299 (*)	399 647.25 (*)	1140	28 750
<u>2025/2026 (en cours) (*)</u> du 01/07/2025 au 30/06/2026	314 (*)	130 (*)	115 723.73 (*)	702 (*)	18 701 (*)
(*) au 10/02/2026					



## SECURITE DES CHASSEURS ET DES NON-CHASSEURS

### Infractions

L'OFB nous fait part régulièrement des infractions qu'elle a relevées et des contraventions appliquées soit 51 verbalisations pour la saison 2024/2025 (35 pour 2023/2024)



## Cinématir

Depuis sa mise en place en 2023 l'outil Cinématir contribue à l'amélioration de la sécurité à la chasse. Les scénarios réalistes permettent en situation d'analyser les gestes de maniement de l'arme de chasse, le tir en sécurité et bien sur le ciblage parfait pour atteindre un organe vital du gibier recherché : sanglier, cerf élaphe, chevreuil, faisans, canards, perdrix, lapin et lièvre.

La fédération dispose de 8 formateurs bénévoles qui ont la charge d'animer les séances mais aussi de corriger les défauts de chacun des chasseurs(esses).

Une séance c'est :

Maximum : 4 personnes

Environ ½ h par personne (séance de 2 heure à 3 heure au total)

Coût : 10 € par personne à régler en arrivant sur place.

Le stagiaire doit venir avec son arme et l'optique de visée qu'il utilise à la chasse y compris avec le modérateur de son. Avec son arme habituelle cela sert à comprendre ses tirs et corriger ses défauts avec des scenario de chasse réalistes.

Des groupes de 4 à 10 chasseurs sont encadrés par un formateur bénévole et peuvent tirer l'équivalent de 110 à 160 balles et 200 à 300 cartouches.

Il est ouvert à tous les chasseurs adhérents de la FDC du lundi au samedi.

L'inscription à une séances se fait par l'Espace Adhérent de la FDC.

### Synthèse des séances

	<b>Nombre de séances</b>	<b>Nombre de chasseurs</b>
<b>2023/2024</b>	118	198
<b>2024/2025</b>	163	264



## GESTION DES ACCA ET AICA

Le président de la fédération doit approuver les statuts et les règlements intérieurs et de chasse des ACCA et AICA. La fédération demande aussi la transmission du compte rendu d'assemblée générale.

En 2024/2025 sur les 338 ACCA et 19 AICA, il y a 4 ACCA qui n'ont pas satisfaites à ces obligations administratives.

Type	Nombre actes officiels Président FDC 2024	Nombre actes officiels Président FDC 2025
Opposition de conscience	10	19
Oppositions cynégétiques	13	27
Agrément AICA	1	1
Modification réserves	13	11
Sanction disciplinaire	1	0

## GESTION DU PLAN DE CHASSE INDIVIDUEL

Le décret est entré en vigueur le 27 décembre 2019. Il concrétise les conséquences réglementaires de la loi du 24 juillet 2019 portant création de l'Office Français de la Biodiversité et modifiant les missions des fédérations de chasseurs.

Le décret confie au président de la fédération, la gestion et la coordination des ACCA sur les obligations à caractère administratif et associatif ainsi que l'attribution des espèces de grand gibier et petit gibier de montagne soumises à plan de chasse.

Type	Nombre actes officiels Président FDC 2024	Nombre actes officiels Président FDC 2025
Plan de Chasse Individuel	1217	33

## DOSSIER NATIONAL CYNELOUP

Dès l'été 2024 la FNC a activé le réseau fédéral pour disposer de connaissances objectives et les plus complètes possibles pour appréhender le comportement et l'organisation territoriale du loup afin de venir compléter le contenu du Plan National d'Actions « loup » de la période 2024-2025 et nourrir le socle de connaissances partagées. Au menu, régime alimentaire, conditions de circulation, espaces de prédilection pour l'installation...

En déduire, une trame de gestion de l'espèce différenciée suivant le degré de pression qu'elle exerce déjà en fonction des endroits et parvenir à établir avec l'ensemble des parties prenantes (OFB, APN) un seuil de viabilité de l'espèce réaliste même si celle-ci colonise à terme l'ensemble du territoire national.

Un projet sur 3 ans, financé principalement par la FNC.

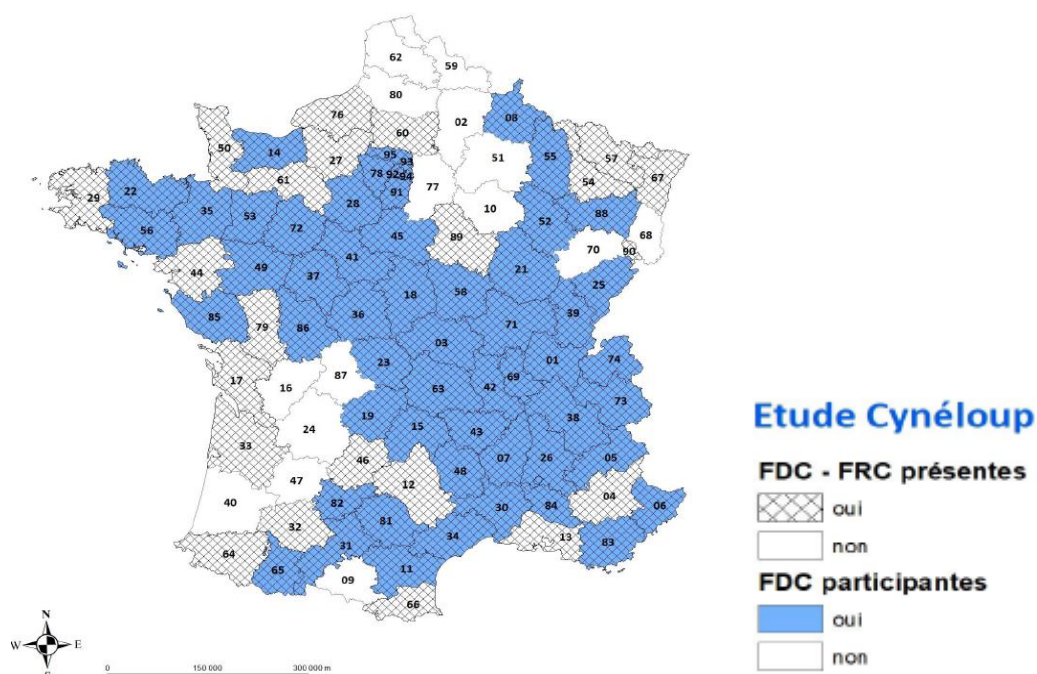
Pour ce projet Malory Randon a rejoint depuis l'automne 2024, l'équipe de la FNC par une mise à disposition de la FDC 26 à mi-temps.

Sa mission consiste à :

- Tournée nationale de réunions Cynéloup pour les FDC
- Récupération des données plan de chasse et harmonisation technique de la base de données
- Bancarisation des données collectées
- Analyse approfondie des données et échanges avec les FDC sur les problématiques de gestion des populations.

La restitution globale des résultats est prévue courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2026.

### Engagement des FDC fin 2025





## CONVENTION PLURI-ANNUELLE ETAT/FDC POUR L'APPUI A LA TRANSITION DU SYSTEME D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER

### CONTEXTE

Le 1<sup>er</sup> mars 2023 les chambres d'agriculture, la FNSEA, la Coordination Rurale, la Confédération Paysanne et la FNC signent un accord national visant à réduire des dégâts de gibier. Sous l'égide du ministère de la transition écologique, le ministre de l'Agriculture et le président de la FNC consolident cet accord par la mise en œuvre d'un protocole d'accord.

### BILAN DE LA CONVENTION PREFET / FDC26

Au départ une enveloppe de 60 millions d'euros sur trois ans était ouverte à la fédération nationale et aux fédérations régionales ou départementale de chasseurs, soit 25 millions d'euros en 2023, 20 millions en 2024 et 15 millions en 2025

Le 8 novembre 2024 par courrier adressé au président de la FNC Willy Schraen, le directeur général du ministère de l'écologie informé que dans le contexte budgétaire l'État sollicite des efforts financiers de la part de ses partenaires. Un arbitrage budgétaire de son ministère a conduit à la baisse des subventions pour 2024 de 20M€ à 15.2M€ et pour 2025 de 15M€ à 10M€.

In fine ce sera un versement national total de 50.2M€.

Pour la Drôme :

### **1<sup>er</sup> avenant à la convention :**

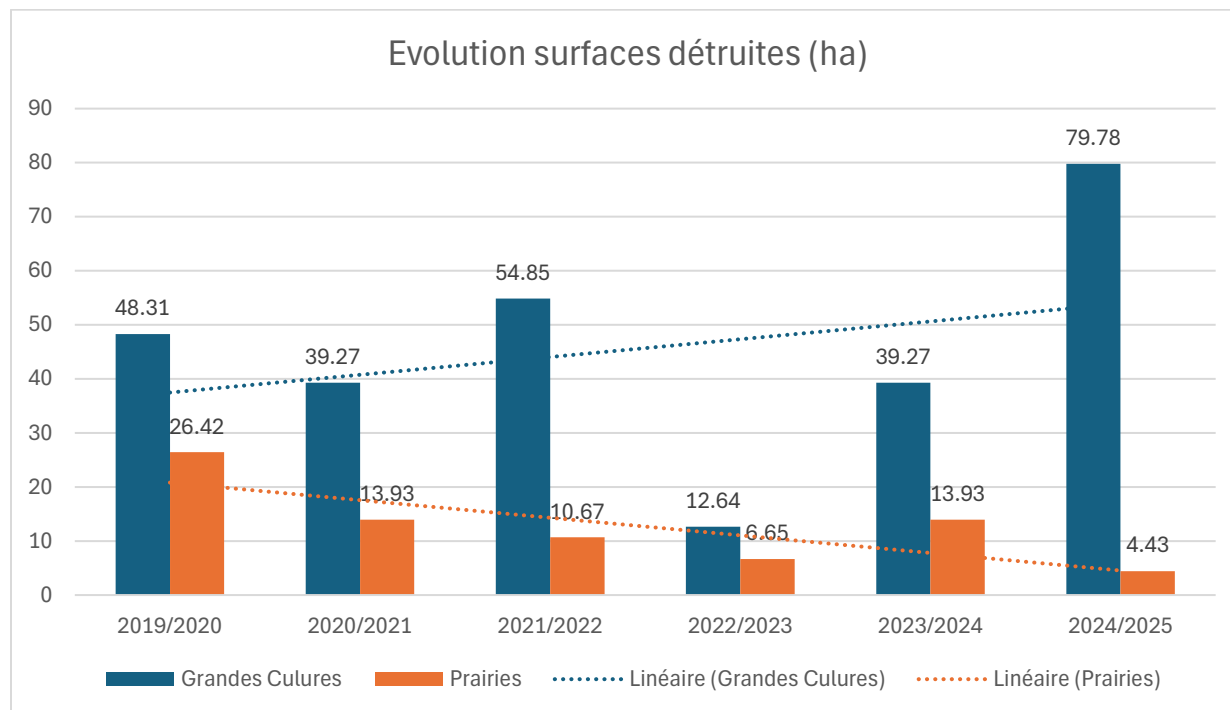
Le 12 novembre 2024 pour la contribution de l'État ramenée à la somme de 120 068.08 € alors que le montant estimatif de la contribution de l'État pour 2024 était prévu à la somme de 172855.20 €,

### **2 -ème avenant à la convention :**

Le 10 octobre 2025 pour la contribution de l'État ramenée à la somme de 92447.75 € alors que le montant estimatif de la contribution de l'État pour 2025 était prévu à la somme de 129641.40 €.

Toutes les conditions et obligations de la FDC aux fins de percevoir ces aides ont été remplies et les versements prévus par l'État furent respectés.

La période de référence fixée par l'accord était la saison 2019. La FDC n'était pas tenue à un objectif de baisse car notre seuil de dégâts est en dessous de 110 hectares détruits par les sangliers.





## CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIF (CPO) AVEC LA RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES

### EDITO DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DU CONSEILLER SPÉCIAL

*En 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est dotée d'un plan ambitieux en faveur de la chasse et de la protection des milieux naturels, en lien étroit avec la Fédération régionale des chasseurs et l'ensemble des fédérations départementales.*

*Dix ans plus tard, en 2026, les résultats sont là et plusieurs centaines d'actions ont été menées.*

*Le rapport d'activité de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme illustre pleinement cette dynamique. Sur le terrain, aux côtés des communes, des agriculteurs, des forestiers et des autres usagers de la nature, les chasseurs Drômois sont en première ligne.*

*Restauration de milieux, aménagement d'habitats, sécurisation des territoires, actions de sensibilisation, vos actions sont concrètes, visibles et utiles. Elles démontrent qu'il est possible d'agir !*

*Vous connaissez nos milieux naturels, notre patrimoine et notre biodiversité. Vous en êtes des acteurs incontournables, par votre engagement en faveur de leur préservation et par votre rôle dans la régulation des espèces. Bien plus qu'un loisir, la chasse fait aussi partie de notre culture, de notre histoire et de notre identité.*

*Pour toutes ces raisons, au-delà des simples mots et des postures de circonstance, nous avons construit ensemble un partenariat solide, que nous avons renouvelé en 2025 pour trois années supplémentaires.*

*La Région est ainsi à vos côtés et tient à saluer le travail que vous accomplissez au quotidien.*

*Auvergne-Rhône-Alpes peut être fière de ses chasseurs, de ses territoires ruraux et de ses milieux naturels. La Drôme en est une très belle illustration.*

**Fabrice PANNEKOUCKE, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

**Laurent WAUQUIEZ, Conseiller spécial**



## EDITO DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



*Aux côtés du président de Région, Fabrice PANNEKOUCKE, et de son conseiller spécial, Laurent WAUQUIEZ, j'assume une ligne claire : défendre la chasse, c'est défendre nos territoires.*

*Alors que certains remettent en cause la chasse, pourtant profondément ancrée dans notre histoire et notre identité rurale, nous faisons le choix de soutenir une passion qui participe directement à l'équilibre de nos écosystèmes grâce à la régulation des espèces et à la vitalité de nos campagnes. La chasse n'est pas un vestige du passé : elle est, bien au contraire,*

*une composante essentielle de l'avenir de nos territoires.*

*Dans la Drôme, vous incarnez cette réalité. Par votre engagement, vous entretenez les paysages, vous préservez les milieux naturels et vous travaillez main dans la main avec les agriculteurs, les forestiers et les élus locaux. Vous êtes des acteurs de terrain indispensables.*

*C'est pourquoi la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait des choix concrets et assumés. Avec le quatrième Plan chasse 2025-2027 et la nouvelle convention de partenariat avec les fédérations de chasseurs, nous renforçons notre soutien à vos actions, en reconnaissant pleinement votre rôle.*

*En complément de cette « convention chasse » (CPO), nous agissons également de manière très opérationnelle avec notre dispositif d'aide aux locaux de chasse, qui sont autant de lieux de vie au cœur de nos communes rurales.*

*Dans votre département, nous avons décidé d'aller plus loin avec un soutien de 250 000 euros, prévu en 2026, pour accompagner un projet structurant, emblématique de notre vision : former, responsabiliser, sécuriser et préparer l'avenir.*

*Face aux caricatures et aux oppositions déconnectées des réalités du terrain, nous faisons le choix de faire confiance aux chasseurs, à leur sens des responsabilités et à leur engagement. Nous défendons une chasse encadrée, responsable et tournée vers la transmission.*

*Je veux saluer avec force l'engagement de la Fédération départementale des chasseurs de la Drôme et de l'ensemble de ses bénévoles. Votre action est précieuse et reconnue.*

*La Région sera toujours à vos côtés. Parce que soutenir la chasse, c'est soutenir la ruralité, l'équilibre des territoires et une certaine idée de la France.*

**Philippe MEUNIER, Vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes délégué à l'aménagement du territoire, aux relations internationales, à la chasse, à la pêche, au bois, à la forêt, aux associations patriotiques et aux anciens combattants**

## CPO 2022-2024

La convention de partenariat entre la Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a été mise en œuvre à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de trois ans.

Une enveloppe régionale de plus de 3,8 millions d'euros a été allouée afin de financer des actions portées par les douze fédérations départementales de chasseurs de la région.

## AMELIORATION DES LOCAUX DE CHASSE

Afin d'aider les ACCA/AICA, chasses privées dans leur projet de travaux des locaux de chasse le Conseil Régional Aura a voté une enveloppe financière de 3,2 millions d'euros permettant potentiellement financer 1320 projets pour les douze départements de la région.

Cette aide s'adresse exclusivement **aux sociétés de chasse à but non lucratif**, ayant plus d'un an d'existence depuis leur déclaration au registre des associations et étant à jour de leurs obligations légales, administratives, sociales, fiscales et comptables.

Quand la société n'est pas propriétaire des locaux qu'elle occupe elle devra fournir :

- Soit le bail de droit privé, ou le commodat (prêt à titre gratuit), ou la convention de mise à disposition conclue avec une personne publique d'une durée au moins égale à 5 ans,
- Une autorisation expresse du propriétaire pour la réalisation des travaux par le locataire, dans l'hypothèse où aucune disposition du bail, du commodat ou de l'autorisation d'occupation du domaine de la personne publique ne prévoirait la réalisation des travaux par le locataire.

### Au 30 juin 2025

**Nombre de bénéficiaires : 27**

**Montant total voté : 79 902 €**

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Ce projet permet de porter à connaissance auprès du public et des partenaires les résultats des nombreuses actions menées par les fédérations des chasseurs. Ce partage de la connaissance se fera par l'intermédiaire d'animation nature dans

les écoles, les sites naturels gérés par les fédérations ou encore via des projets d'aménagement des milieux ou des actions en faveur de la biodiversité.

- Partager la connaissance par des actions d'animation auprès des partenaires, des scolaires et du grand public
- Editer des supports de communication pour la diffusion de l'information
- Elaborer de supports pédagogiques

**Coût des actions : 13711 €**

**Subvention Conseil Régional AURA : 10968 €**

**Autofinancement FDC 26 : 2743 €**

## SECURITÉ A LA CHASSE

L'amélioration générale de la sécurité à la chasse passe par la formation des chasseurs et l'équipements des territoires.

Les fédérations sont garantes de la formation à la sécurité de chaque chasseur. Ainsi, chaque chasseur devra se reformer à la sécurité à la chasse tous les 10 ans. Ceci implique une augmentation du temps fédéral consacré à ces formations et une évolution des support pédagogiques théoriques (formation décennale, formation des nouveaux chasseurs) et pratiques des sites de formation pour le perfectionnement et l'entraînement au tir.

Sur le terrain ce projet se traduira par l'équipement des sociétés de chasse de dispositifs de sécurité mobiles (panneaux AK14, jalons, kits de premiers secours...) et fixes (postes de tir surélevés, numéros de poste, tronçonneuses...). Ces équipements améliorent la sécurité de tous.

- Formation des chasseurs à la sécurité à la chasse
- Développement des lieux de formation pour la sécurité à la chasse
- Aménagement des territoires
- Communication et partage de la connaissance

**Coût des actions : 24285 €**

**Subvention Conseil Régional AURA : 12142 €**

**Autofinancement FDC 26 : 12142 €**

## GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX

L'implantation de cultures favorables pour la biodiversité (CIPAN, CIPNAB, jachères favorables à la biodiversité) induit un travail supplémentaire dans les rotations des cultures mais présente plusieurs avantages, notamment : limiter l'érosion, piéger les nitrates, fournir un abri et des ressources trophiques aux animaux sauvages, favoriser le développement d'insectes pollinisateurs...

Préserver et d'entretenir des milieux remarquables en AuRA en y améliorant la biodiversité présente. Ainsi des suivis faunistiques, entomologiques... peuvent être réalisés dans le but d'avoir un état initial ou de suivre l'impact des aménagements sur les milieux naturels. Enfin des aménagements spécifiques seront réalisés dans le but de pérenniser des espèces faunistiques, d'accueillir du public sur le site de la fédération des chasseurs à Crest.

**Montant forfaitaire attribué : 8798 €**

## GESTION DE LA VENAISON ET DES SOUS-PRODUITS

Dans certaines parties de la région Auvergne-Rhône-Alpes le nombre de grands ongulés sauvages prélevés représente une quantité conséquente par rapport à la population locale et au nombre de chasseurs présents sur le territoire.

La création d'une filière de distribution de la venaison présenterait l'intérêt de rendre cette ressource naturelle et locale accessible au plus grand nombre, de démocratiser l'art de consommer des produits de qualité, et de valoriser les territoires de la région. Cela implique une structuration de la filière du chasseur au consommateur.

L'équarrissage est une solution viable à grande échelle. Les fédérations ont donc travaillé sur les solutions à déployer pour le stockage et la collecte.

La création de points de collectes mutualisés (bacs) sur tout le département est le préalable à l'organisation d'un système de récupération par les entreprises d'équarrissage.

Cela permettra de diminuer les coûts de collecte pour les sociétés de chasse et de résoudre les problématiques sanitaires et olfactives.

**Coût des actions : 13570 €**

**Subvention Conseil Régional AURA : 10856 €**

**Autofinancement FDC 26 : 2714 €**

## SUIVI DU LOUP

Ces actions ont pour objectif de développer des outils de suivis des populations de grand prédateur performants et de gestion durable des populations des ongulés en présence des grands prédateurs. Ceux-ci permettront de maintenir et/ou améliorer l'acceptation de certain grand prédateur au sein d'écosystèmes supports d'activités socio-économiques diverses, dont la chasse. Une évaluation des variations de la pression de prédation par les grands prédateurs et par la chasse sera réalisée. Elle permettra, ensuite d'évaluer leurs conséquences démographiques sur les populations d'ongulés. Ces suivis permettront de suivre l'évolution de sur la régénération forestière.

Des pièges photos seront répartis, par les fédérations des chasseurs, à des endroits clefs du département ou distribués aux chasseurs ou éleveurs si besoin sous contrôle de la fédération des chasseurs dans le but d'augmenter la sensibilité de détection de la présence des grands prédateurs en compléments des suivis effectués dans le cadre du réseau loup-lynx. Des outils de traitements de la donnée pour faciliter l'identification d'espèce cibles sur les photos seront expérimentés.

**Montant forfaitaire attribué : 9350 €**

## CPO 2025-2027

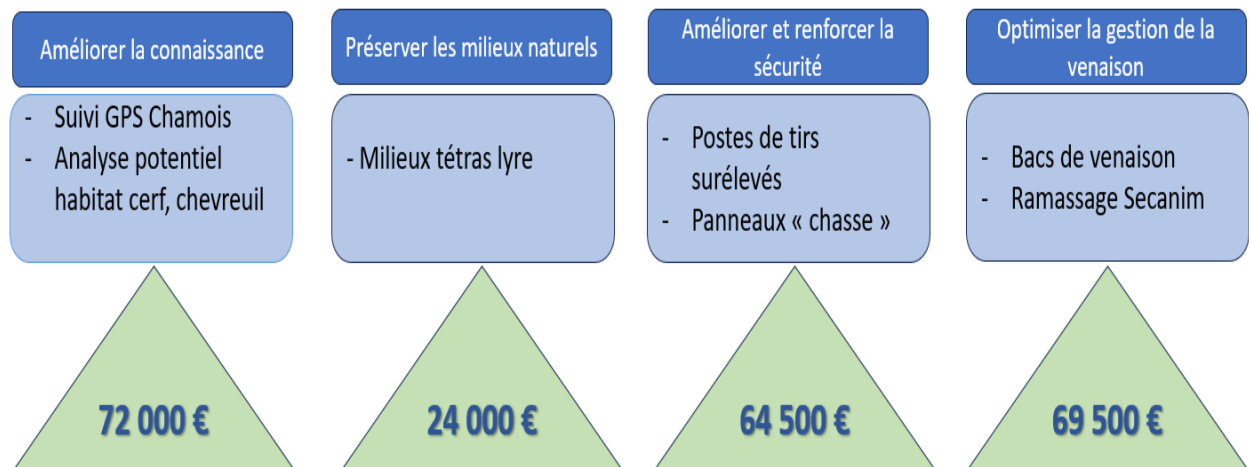
Le 3 avril 2025 fut signée la troisième convention du « plan chasse » entre le président de la région Auvergne Rhône Alpes monsieur Fabrice Pannekoucke et celui de la fédération régionale des chasseurs monsieur Gérard Aubret agissant au nom des 12 FDC de la région.

La région Auvergne Rhône Alpes apporte son soutien financier sur la base d'une programmation annuelle qui repose sur une gestion durable de la faune sauvage et la préservation des écosystèmes, la promotion d'une chasse respectueuse de l'environnement :

- Améliorer la connaissance des déplacements et comportement de la faune sauvage afin de prévenir les collisions avec les véhicules.

- Préserver les milieux naturels et les écosystèmes en se concentrant sur la conservation et la restauration des milieux naturels pour préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion et garantir des habitats adaptés aux besoins des espèces.
- Améliorer et renforcer la sécurité lors des activités de chasse et sensibiliser et sécuriser les chasseurs et autres usagers de la nature afin des les protéger dans leur activités.
- Optimiser la gestion de la venaison en structurant et développant une filière locale pour la venaison tout en assurant une gestion responsable des sous-produits et des déchets.
- Sensibiliser, communiquer et partager l'espace par des actions sur l'éducation par des approches pédagogiques interactives et immersives pour transmettre les connaissances sur la faune, les habitats et les écosystèmes.

### Programmes et subventions pour la FDC 26



**230 000 €**





**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

# La Région soutient les chasseurs

- Connaissance de la faune sauvage
- Amélioration des conditions et des locaux de chasse
- Restauration de milieux naturels
- Valorisation de la venaison

**2025-2027 : 6,2 millions d'euros mobilisés par la Région**

Plus d'informations sur  
[auvergnerhonealpes.fr](http://auvergnerhonealpes.fr)

**La Région qui agit**



## ECO-CONTRIBUTION

### CONTEXTE NATIONAL

Le dispositif d'écocontribution prévoit que, lors de la validation du permis de chasser, chaque chasseur contribue à hauteur de 5€ avec un complément de l'État de 10€ afin de financer des actions concrètes en faveur de la biodiversité : plantation de haies, restauration de milieux forestiers, de milieux humides, entretien des habitats pour la faune sauvage, etc.



## ACTIONS 2024 - 2025

### - **Cipan Biodiversité**

La FDC a déposé un seul dossier correspondant à l'enveloppe alloué par la FRC pour cette campagne d'ECC ainsi que 25K€ du fond chasse (CPO) de la région AURA et 6700€ de fond propre.

Il a été retravaillé et déposé en mai 2024 en vague 1 de l'Eco-contribution pour une exécution entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et fin 2025.

**Action 1** : Animation et conseil pour la mise en œuvre du programme CIPAN-Biodiversité

**Action 2** : Coordination technique et administrative en vue de l'implantation de couverts agroécologiques

**Action 3** : Auto-diagnostic simplifiés et diagnostics agro-environnementaux des exploitations

**Action 4** : Suivis agronomiques et faunistiques

### **Partenaires de la demande :**

Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectif Conserver et améliorer des structures agro-environnementales. Chambre d'Agriculture de la Drôme Convention de partenariat Agriculture Chasse Faune Sauvage reconduite en 2022. Coopérative agricole Valsoleil et semenciers.

### - Financement

#### **Budget annuel de l'année 1 de la demande consolidé par ligne budgétaire (TTC) :**

Frais de personnel	8 006,00 €
Frais de déplacement, subsistance et hébergement	0,00 €
Frais prestations externes	80 000,00 €
Infrastructures, équipements et travaux	0,00 €
Autre frais	0,00 €
Frais indirects	5 205,00 €
<b>SOUS TOTAL CHARGES ASSIETTE ELIGIBLE</b>	<b>93 211,00 €</b>
Bénévolat	0,00 €
<b>TOTAL CHARGES AVEC BENEVOLAT</b>	<b>93 211,00 €</b>

#### **Plan de financement de la demande pour l'année 1 (TTC) :**

<b>Montant d'aide sollicité « éco-contribution »</b>	<b>61 511,00 €</b>
Financement de l'OFB	41 007,33 €
Fonds biodiversité part chasseurs	20 503,67 €
Conseil Régional	25 000,00 €
Fonds propres	6 700,00 €
<b>SOUS TOTAL RECETTES ASSIETTE ELIGIBLE</b>	<b>93 211,00 €</b>
Bénévolat	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES AVEC BENEVOLAT</b>	<b>93 211,00 €</b>

## - Bilan de la campagne 2024-2025

La FDC26 établit les bons de perception des doses de semences qui sont ensuite à retirer par l'exploitant agricole auprès de la coopérative agricole partenaire et distributrice du mélange (Valseuil).

A l'issue du dépôt de projet en mai 2024, la coopérative Agrial a sollicité la fédération pour relancer le partenariat qui était en place avant la reprise de NaturaPro. Ce partenariat a permis aux agriculteurs contractants de pouvoir bénéficier du mélange ChlorofiltreMix+ conventionnel qui n'était pas disponible chez Valseuil.

Les mélanges de semences utilisés sont le Chlorofiltre Mix+ bio (Radis asiatique, Avoine rude, Phacélie, Vesce de printemps, Trèfle d'Alexandrie) pour les exploitations en bio et le MOSAIK CIPAN (Radis fourrager, Avoine rude, Phacélie, Vesce commune, Trèfle d'Alexandrie, Trèfle incarnat) pour les exploitations en conventionnel.

Pour pallier le problème d'approvisionnement et donc de disponibilité, du ChlorofiltreMix+ bio le mélange Mélyvert n°61 UAB (Avoine rude Luxurial bio [42.5%], Vesce commune d'hiver Claudia bio [40%], Radis chinois ARCHITECT 779 [10%], Trèfle squarrosus [7.5%]) a été proposé aux contractants (pour info, les semences de ce mélange n'ont pas été intégrées en écocontribution mais en CPO).

La fédération conseille et accompagne les agriculteurs qui s'orientent vers ces mélanges élaborés ayant des intérêts agronomiques supérieurs.

À la suite de l'élargissement de la « gamme » proposée par la fédération, il a fallu au cours de nombreux entretiens téléphoniques, renseigner les agriculteurs sur les 2 nouveaux mélanges proposés en s'appuyant sur des données bibliographiques issues d'AgriFaune Intercultures pour des mélanges similaires

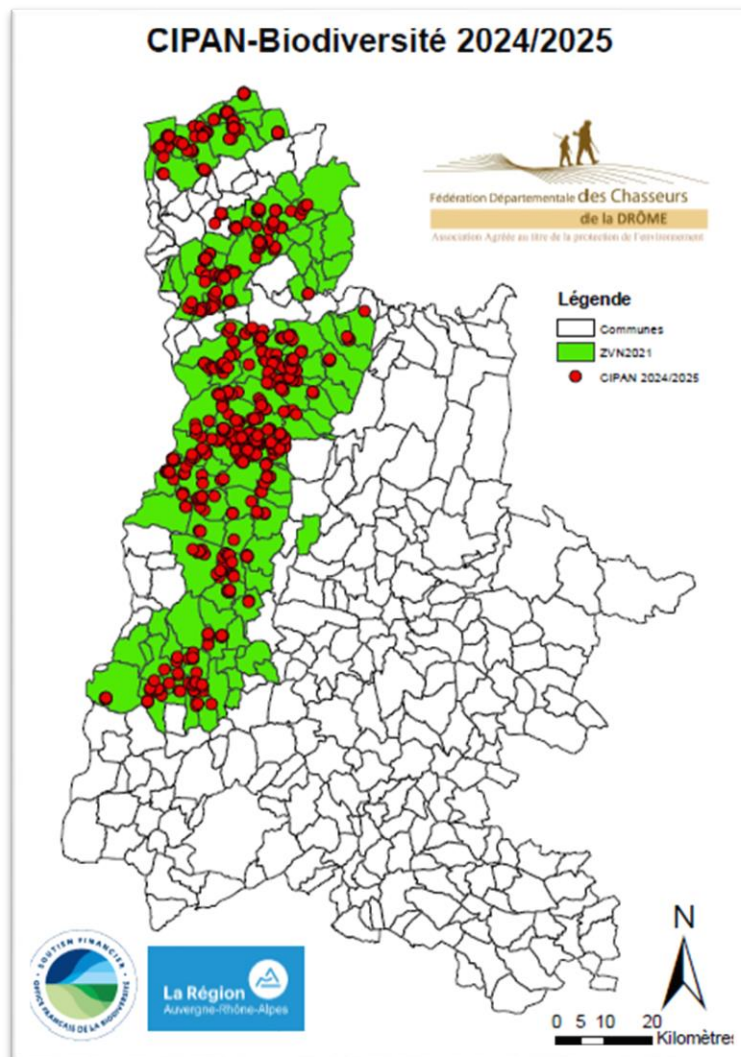
Le couvert est semé à raison de 25 kg par ha au plus tôt après la récolte des céréales à paille et au plus tard le 31 août, ou dès la récolte des tournesols.

L'implantation de Cipan-Biodiversité assure un rôle majeur en permettant la protection du sol et de l'eau, ces parcelles constituent des biotopes favorables à de nombreuses espèces et participent au maintien et à la restauration des continuités écologiques.

## Indicateurs de résultats

	Surface implantée En ha	Surface subventionnée En ha	Nombre de parcelles	Nombre de contrats
CPO	366.02	348.95	100	42
ECC	895.8	866.61	274	84
<b>Total</b>	<b>1261.82</b>	<b>1215.56</b>	<b>374</b>	<b>148</b>

	Nombre de sacs	Dont chloro bio	Dont chloro conv.	Dont mozaïk	Dont mélyvert bio
CPO	364	76		112	176
ECC	888	36	147	705	
<b>Total</b>	<b>1252</b>	<b>112</b>	<b>147</b>	<b>817</b>	<b>176</b>



## Bilan financier

Charges			Produits			
Postes budgétaires	Prévisionnel	Mobilisé	Financement	Prévisionnel	Attribué	Mobilisé
Frais de personnel	8 006.00 €	7 563.53 €	Sous total aides publiques	25 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
Frais de déplacement	- €	- €	Sous total aides privées	- €	- €	- €
Frais prestations externes	80 000.00 €	99 811.12 €	Sous total fonds propres	6 700.00 €	24 494.14 €	24 494.14 €
Infrastructures, équipements, et travaux	- €	- €	Sous total éco-contribution	61 511.00 €	61 511.00 €	61 511.00 €
Autres frais	- €	- €	Fonds biodiversité part chasseur	20 501.62 €	20 501.62 €	20 501.62 €
Frais indirects	5 205.00 €	3 630.49 €	Financement de l'OFB	41 009.38 €	41 009.38 €	41 009.38 €
Total charges éligibles	93 211.00 €	111 005.14 €	Total produits éligibles	93 211.00 €	111 005.14 €	111 005.14 €
Bénévolat	- €	- €	Bénévolat	- €	- €	- €
Total dont bénévolat	93 211.00 €	111 005.14 €	Total dont bénévolat	93 211.00 €	111 005.14 €	111 005.14 €

### - **J'aime la nature propre (JLNP)**

Ce projet piloté par la FRC consiste à organiser des actions de collecte de déchets au sein des 12 départements de la région en intégrant le projet national "J'aime la nature propre" selon les dates prévues par la FNC.

La FNC apporte son soutien au niveau de la coordination du projet, de la mise à disposition de matériel et de communication. L'ECC prend en charge les frais de personnel pour un montant de 6246.92 €.

Cette grande collecte de déchets permet de nettoyer la nature mais également de créer des liens et de rassembler les usagers de la nature et les citoyens autour d'une même cause s'est déroulée le samedi 14 mars 2025.

## Bilan de la Drôme

Nombre d'opérations	26
Nombre de participants	551
Volume (m3)	251
Volume (Kg)	18727
Nombre de pneus	105

## PROJETS ECO-CONTRIBUTION DEPOSÉS EN 2025

Le conseil d'administration de la FRC AuRa a validé une nouvelle organisation dans la gestion et répartition des fonds Eco-contribution de la FNC pour les projets des 12 fédérations.

L'enveloppe globale d'environ 1500K€ se trouve divisée en trois parties :

- Une dédiée aux projets gérés en direct par la FDC ;
- Une autre aux projets de la FRC ;
- Une dernière pour les projets mutualisés gérés par la FRC.

Ainsi à l'exception des projets départementaux, tous les autres projets seront montés et déposés par la FRC pour instruction par l'OFB dans le logiciel dédié.

Pour cette nouvelle campagne la FDC a fait le choix de s'inscrire dans la démarche des projets mutualisés pour une enveloppe d'environ 90K€.

### - **Indicateurs de changement écologique (ICE)**

Le projet vise à poursuivre et renforcer l'utilisation des ICE dans les secteurs à enjeux de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif est d'acquérir des données objectives et partagées sur l'évolution des populations d'ongulés sauvages et de leurs impacts sur les milieux forestiers. Ces données et leurs analyses fourniront des outils d'aide à la décision qui permettront aux différents acteurs de ces espaces naturels d'œuvrer pour atteindre un équilibre entre les différents enjeux sylvo-cynégétiques.

Le projet s'articule autour de 5 actions permettant de réaliser toutes les tâches envisagées :

**Animation du projet**, préparation des suivis et formation des techniciens / bénévoles

**Réalisation de suivis** d'indicateurs de changement écologique (ICE) : réalisation de comptages (évolution de l'abondance), récolte des indicateurs de performance physique (notamment masse corporelle et longueur des pattes), récolte des indices de consommation et d'abrutissement, tout cela en collaboration avec les techniciens, les chasseurs ainsi que les partenaires forestiers.

**Centralisation, analyse** des données et partage des résultats : la centralisation et la bancarisation des données sera facilitée par l'outil ICE disponible dans IsiGeo, et l'analyse des données sera effectuée grâce aux outils OFB.

**Travaux de gestion durable** des milieux forestiers et de leurs espèces associées : diagnostic et mise en place d'habitats favorables à la biodiversité forestière

**Coordination** administrative et financière du projet.

### - **Pôle régional d'Education à la Nature (PREN)**

Le pôle régional d'éducation à la nature est animé par la FRC AuRA.

Il permet de définir une véritable stratégie régionale de sensibilisation à la préservation de la nature adaptée au contexte local pour l'avenir. La stratégie réfléchie lors de la première phase du PREN\_AuRA (projet n°1529) sera affinée dans ce nouveau projet. Elle définit, en complément du programme national Ekolien, les animations et outils à développer (avec un calendrier de réalisation) en fonction des différents publics cibles, dans un objectif de mutualisation des compétences et des outils. La co-construction d'outils et supports permettra de répondre aux attentes de toutes les FDC en terme d'EEDD. L'ensemble des outils seront, si cela est possible, diffusés via la cellule d'éducation à la nature de la FNC dans le cas où d'autres FDC hors région AuRA seraient intéressées pour les utiliser.

### - **J'aime la nature propre (JLNP)**

Par suite du succès de l'opération « J'aime la nature propre 2025 » dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, la FRC AuRA renouvelle cette opération sur son territoire en s'appuyant sur ses 12 FDC. Le projet consistera à organiser des actions de collecte de déchets au sein des 12 départements de la région en intégrant le projet national "J'aime la nature propre" selon les dates prévues par la FNC.

La FNC apportera son soutien au niveau de la coordination du projet, de la mise à disposition de matériel et de communication.

Cette grande collecte de déchets permet de nettoyer la nature mais également de créer des liens et de rassembler les usagers de la nature et les citoyens autour d'une même cause.

### - **Agro-écologie et biodiversité : Cipan-Biodiversité (AGRIBIODIV)**

Le projet consiste à privilégier l'implantation d'un couvert adapté répondant aux trois enjeux : agronomique, environnemental et biodiversité; et à fournir aux agriculteurs des semences adaptées à ces enjeux. Ainsi, le mélange de semences utilisé jusqu'alors est le Chlorofiltre Mix+ bio, composé de Radis asiatique (4%) / Avoine rude (72%) / Phacélie (4%) / Vesce de printemps (12%) / Trèfle d'Alexandrie (8%). Il sera proposé et testé pour cette future campagne et pour les exploitations conventionnelles le MOSAIK CIPAN composé d'Avoine rude (60%environ) / Vesce commune (15%) / Trèfle d'Alexandrie (7%) / Trèfle incarnat (7%) / Phacélie (5%) / Radis fourrager (5%). Au-delà de la fourniture des semences, la fédération accompagne techniquement les agriculteurs en les conseillant sur les itinéraires techniques d'implantation (maintien des chaumes si possible, semis direct...) et de destruction notamment (par pâturage, roulage, broyage à vitesse réduite...). Chaque année, ce sont 1000 à 1200 hectares qui sont implantés à la suite du

lancement de chaque campagne vers fin mai / début juin afin d'être opérationnel dès les 1<sup>ères</sup> récoltes des céréales à paille.

- **Lièvre variable (LIVA)**

Dans le but d'améliorer les connaissances démographiques du lièvre variable et d'évaluer son aire de répartition en Auvergne-Rhône-Alpes, la FRC d'Auvergne-Rhône-Alpes propose de continuer sur quatre départements (Isère, Drôme, Savoie et Haute-Savoie) le suivi génétique de l'espèce.

La méthode, expérimentée en Savoie depuis 2016 par la FDC73, repose sur l'identification-recapture de crottes de lièvre. Ces dernières sont récoltées dans la zone d'étude (3 récoltes par an), puis analysées génétiquement par un laboratoire afin de déterminer certains paramètres (individu, sexe, espèce...).

- **Montafaune**

Compilation du jeu de données, analyse statistique de 10 années de données et publications scientifiques sur le petit gibier de montagne pour les départements de Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie.

Synthèse des Budgets prévisionnels par projet

ECC - ACTION	ECC - Montant
ICE	11 270.00 €
PREN	5 692.50 €
AGRIBIODIV	53 002.00 €
LIVA	14 706.00 €
MONTAFAUNE	2 116.00 €
JLNP	7 475.00 €
TOTAL	94 261.50 €

Financé  
par





## COMMUNICATION

### RELATIONS AVEC LA PRESSE

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme entretient des relations régulières avec l'ensemble de la presse locale et départementale, qu'elle soit écrite, radiophonique ou télévisuelle. Parmi les principaux médias partenaires figurent notamment *Le Dauphiné Libéré*, *La Tribune*, *Drôme Hebdo*, *L'Agriculture Drômoise*, *Le Crestois*, *Le Journal du Diois*, *L'Impartial*, *Le Colporteur* et *La Provence*.

Au cours de la période considérée, les actions de la fédération et des ACCA ont fait l'objet d'une couverture médiatique soutenue, représentant en moyenne un article par jour et par édition départementale. Cette visibilité contribue à une meilleure connaissance, par le grand public, du rôle de la chasse et des actions conduites en faveur de la gestion de la nature.

Au printemps 2025, la FDC 26 a signé une convention de partenariat avec *Le Dauphiné Libéré*, visant à la publication régulière de contenus rédigés par la fédération afin de présenter ses missions et ses actions auprès des lecteurs du journal et des visiteurs de sa plateforme numérique.

**L'Agriculture  
Drômoise**

**L'IMPARTIAL**  
de la Drôme

**le dauphiné**  
LIBÉRÉ

france  
**bleu**

**La Tribune**  
LE JOURNAL DU JEUDI

Journal du  
**Diois**  
et de la  
**Drôme**

**Drôme  
Hebdo**  
PLUS LIBRE

CLUB DE LA  
**PRESE**  
DROME-ARDECHE

**Le Crestois**  
Journal de la Vallée

## CONFERENCE DE PRESSE AVANT OUVERTURE DE LA CHASSE

La conférence de presse annuelle précédant l'ouverture de la chasse s'est tenue le lundi 26 août 2024 au siège fédéral. Elle a réuni les représentants de la presse locale, les associations de chasse spécialisées ainsi que les partenaires usagers de la nature.

Cette rencontre, animée par le président de la fédération, a permis de présenter l'organisation de la saison de chasse, les règles applicables et les dispositifs de sécurité en vigueur

# Conférence de presse – Saison de chasse 2024-2025

Lundi 26 août 2024

Fédération des chasseurs de la Drôme  
ou l'écologie en actions

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

## LA REVUE « LE CHASSEUR DROMOIS »

La revue trimestrielle *Le Chasseur Drômois* est tirée à 10 000 exemplaires par numéro. Elle est diffusée auprès de l'ensemble des chasseurs drômois et adressée gracieusement aux élus (députés, sénateurs, conseillers départementaux et régionaux).

La rédaction et la conception graphique de la revue sont externalisées et confiées à l'agence Fabrice Claude Communication. Quatre numéros ont été publiés au cours de la période : septembre 2024, décembre 2024, mars 2025 et juin 2025.



Septembre 2024



Décembre 2024



Mars 2025



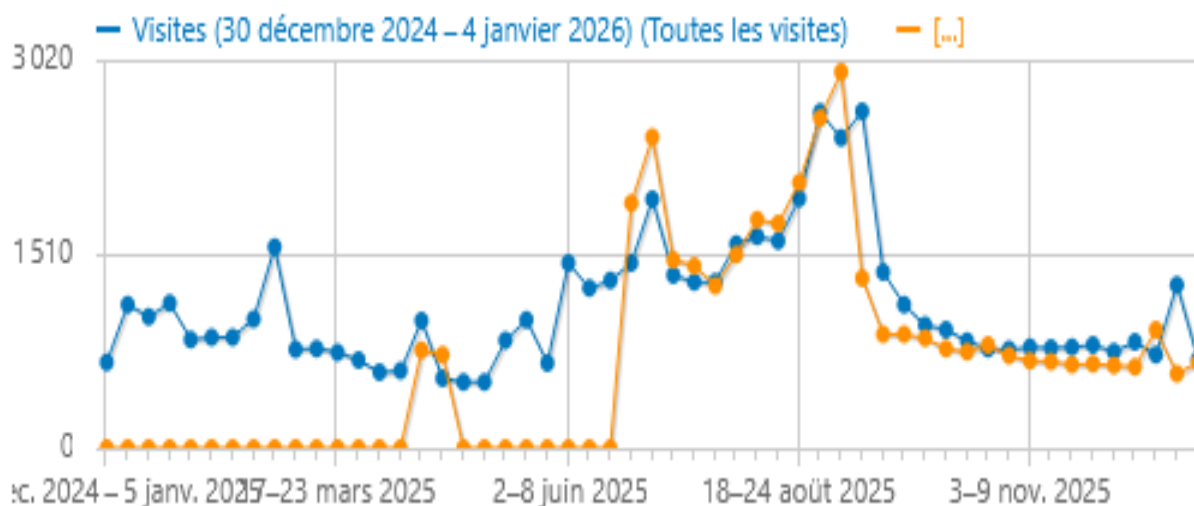
Juin 2025

## DIGITAL

### Site internet

Notre site Web mis en ligne en juin 2024 est régulièrement mis à jour. C'est une plateforme qui permet à nos adhérents mais aussi au grand public. C'est une vitrine en ligne qui offre une présentation et des informations claires sur la FDC, ses missions, la réglementation en vigueur en matière de chasse.

C'est aussi un utilitaire qui permet d'accéder aux applications de validation de son permis de chasser, déclarer les dégâts de grand gibier, de s'inscrire aux formations, de déclarer ses prélèvements et bien sûr d'accéder à un espace privé réservé à chaque adhérent de la fédération.



Rechercher CONTACT MON ESPACE ADHÉRENT DÉCLARATION DÉGATS GRAND GIBIER

Fédération des chasseurs de la Drôme ou l'écologie en actions

La Fédération Permis de chasser Pratiquer la chasse Sorties sport et nature Formations Actus de la FDC

Association Agréée au titre de la protection de l'environnement

**LES CHASSEURS, ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ**

VALIDATION EN LIGNE Permis de chasser

## Réseaux sociaux

La fédération est présente sur le réseau social Facebook, avec une fréquence moyenne de quatre publications par semaine, hors partages. Ces publications permettent de relayer les informations utiles, de valoriser la vie fédérale et de diffuser des contenus pédagogiques.

La page bénéficie d'une audience fidèle, avec de nombreux commentaires et partages témoignant de l'intérêt porté aux actions de la fédération.



**J'❤️ LA NATURE PROPRE**  
Faites la chasse aux déchets !

**Les 6, 7 et 8 mars 2026 !**  
jaimelanaturepropre.fr

Partagez une idée...

**Fédération Départementale des chasseurs de la Drôme**  
3,8 K followers • 162 suivi(e)s  
Association agréée au titre de la Protection de l'Environnement. FDC26  
■ Organisation pour la préservation de l'environnement

Tableau de bord professionnel | Modifier | Promouvoir

## MANIFESTATIONS

### Fête de l'agriculture : 1<sup>er</sup> septembre 2024

La FDC 26 a participé à la Fête de l'agriculture organisée par les Jeunes Agriculteurs de la Drôme, en tenant un stand de 40 m<sup>2</sup> aux côtés des associations de chasse spécialisées. Cette présence a permis de renforcer les liens entre les acteurs du monde agricole et cynégétique.



## **Salon des maires : 16 octobre 2024**

La fédération a participé au Salon des maires, rendez-vous annuel réunissant les élus locaux et les acteurs institutionnels du département.

### **Retour sur le Salon des Maires : Une première participation réussie !**

Un grand merci à tous pour votre visite sur notre stand au Salon des Maires ! Pour notre première participation, la Fédération des Chasseurs de la Drôme est ravie de cette belle réussite.

Nos remerciements vont, particulièrement à Monsieur le Préfet de la Drôme, Madame la Présidente du Conseil Départemental, Messieurs les Sénateurs et Madame la Députée, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, L'ONF, La Gendarmerie Nationale, et autres...

Et vous, Maires et Adjoints aux Maires de la Drôme, pour vos échanges constructifs et enrichissants. Le

président Rémi Gandy accompagné de son administratrice et ses administrateurs ont répondu à toutes vos questions sur la gestion de la chasse et la préservation de l'équilibre naturel.



## **Opération don de sanglier aux restos du cœur**

Cette action solidaire repose sur une collaboration exemplaire entre chasseurs, apprentis bouchers du CFA-CFMDA de Livron s/Drôme et Restos du Cœur. Elle mêle écologie, éducation et solidarité. Les apprentis du CFA ont ainsi acquis une expérience unique en travaillant un produit noble, en respectant scrupuleusement les normes sanitaires. Chasser, transformer, offrir : une démarche qui prouve qu'il est possible de conjuguer gestion durable, valorisation locale et soutien aux plus démunis. Les battues aux sangliers du week-end du 14-15 décembre 2024 ont permis de remettre 120 portions aux Restos du Coeur pour les fêtes de Noël.

**Partenariat**

**Opération « Don de sanglier aux restos du cœur »**



**LES RESTAURANTS  
DU COEUR**



**ADAF  
P**  
CENTRE DE  
FORMATION  
MULTIPRO  
**CFM  
DA**  
DRÔME  
ARDÈCHE

**ALTERNANCE  
FORMATION CONTINUE**







**Fédération des chasseurs de la Drôme  
ou l'écologie en actions**

  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

## Journée Saint Hubert : 28 septembre 2024

Sous l'égide de la FNC s'est déroulé la sélection départementale de cette épreuve qui remplace depuis 2023 les Rencontres Saint Hubert.



La fédération a mis a disposition ses locaux, oiseaux et sa logistique au délégué départemental Jean-louis Gallice.

Un parcours chasse a été organisé sur trois terrains pour déployer trois batteries de chasseresses, chasseurs, accompagnés de leurs compagnons canins. Ces 3 batteries furent jugées respectivement par :

- Nathalie Dufour
- Bernard Pélurson
- Noël Illy

A l'issue du jugement des parcours furent décernées les récompenses suivantes :

- Trophée de la fédération 2024 Laurent Chiri accompagné de PICH.
- Sélection Chasseresse avec chien d'arrêt Marianne Martel accompagné de THOR.
- Sélection Archer avec chien d'arrêt Frédéric Hoareau accompagné de LARSON.
- Sélection Archer avec chien d'arrêt Bernard Rojat accompagné de PIRATE.
- Sélection Chasseur chien d'arrêt Bastien Vella accompagné de ULKO.
- Sélection Chasseur chien d'arrêt Yoan Grumo accompagné de STELLA.
- Sélection Chasseur Spaniel Gabriel Minodier accompagné de PACHA.
- Vainqueur barrage Yoan Grumo.

## MANIFESTE POUR LA CHASSE

A l'appel de la FNC Le samedi 17 mai 2025 les chasseurs drômois se sont présentés devant leurs mairies pour porter un manifeste aux maires avec 11 propositions essentielles pour l'avenir de chasse française.

**Pour cette opération ce sont plus de 110 mairesses et maires qui ont reçu les chasseurs locaux.**

Le président Rémi GANDY a rencontré monsieur Nicolas DARAGON maire de VALENCE et président de l'Association des Maires de la Drôme en présence de Daniel CROUZET président de l'Association Communale de Chasse Agréée de VALENCE



## CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

### Avec la Préfecture de la Drôme



#### CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

*Souscrit en conformité avec les dispositions du décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 « pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat »*

#### CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

##### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

##### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

##### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

##### **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, elle s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

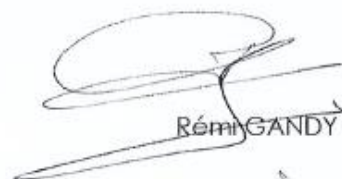
Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Crest, le 22 août 2022

Le Président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme



Rémi GANDY

3132 Route des Sêlerées – 26400 CREST  
BP 437 – 26402 CREST CEDEX  
Tél : 04 75 81 51 20 – Télécopie : 04 75 81 51 07 – [contact@chasseurs-drôme.fr](mailto:contact@chasseurs-drôme.fr)  
[www.chasseurs-drôme.fr](http://www.chasseurs-drôme.fr)

Page 2 sur 2

## - Avec le président du Conseil Régional Aura



### **Contrat d'engagement républicain**

applicable aux bénéficiaires de subventions régionales en déclinaison de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

#### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose à tout bénéficiaire de subventions régionales, qui ne doit entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les autres collectivités publiques.

Il interdit le port de tenues vestimentaires traduisant une quelconque forme de prosélytisme religieux dans un équipement public, à l'exception des représentants des cultes.

Il s'engage à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

#### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations, fondations ou établissements dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

#### **ENGAGEMENT N° 3 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Il s'engage, dans son fonctionnement interne, dans son offre de service comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée ou toute autre forme de discrimination qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'il poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Il prend les mesures, compte tenu des moyens dont il dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

#### **ENGAGEMENT N° 4 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

Le bénéficiaire s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, il s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque, notamment envers les forces de l'ordre, et à ne pas cautionner de tels agissements. Il s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

#### **ENGAGEMENT N° 5 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

Le bénéficiaire s'engage à n'entreprendre, ne soutenir ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Il s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Il s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Il s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

#### **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

Le bénéficiaire s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, la devise de la République et tous les représentants de la République.

A CREST

Le 2 juin 2025

Le Bénéficiaire de l'aide régionale  
Le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme



Rémi GANDY

# HABILITATION A SIEGER DANS LES INSTANCES CONSULTATIVE ENVIRONNEMENT



**PRÉFET  
DE LA DRÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Réceptionné 14 MARS 2023

**Direction Départementale des Territoires**  
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels  
ddt-sefen@drome.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2023-03-10-00002

EN DATE DU 10 MARS 2023

PORTANT HABILITATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA DRÔME  
À PARTICIPER AUX DÉBATS SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE  
DES INSTANCES CONSULTATIVES DÉPARTEMENTALES À VOCATION SPÉCIALISÉE

La Préfète,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L 141-2, L 141-3 et R 141-21 à R 141-26 ;
- VU** le décret n° 2011-832 du 12 juillet 2011 relatif à la réforme de l'agrément au titre de la protection de l'environnement et à la désignation des associations agréées, organismes et fondations reconnues d'utilité publique au sein de certaines instances ;
- VU** le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;
- VU** l'arrêté du 12 juillet 2011 fixant la composition du dossier de demande de participation au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives ;
- VU** l'arrêté n° 26-2017-11-13-001 du 13 novembre 2017 fixant les modalités d'application au niveau du département de la Drôme de la condition prévue au 1° de l'article R 141-21 du code de l'environnement concernant les associations et fondations souhaitant participer au débat sur l'environnement dans le cadre de certaines instances ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2021-07-19-00015 du 19 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme et notamment son article 6 ;
- VU** l'arrêté n° 26-2021-12-06-00002 du 6 décembre 2021 portant renouvellement de l'agrément de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme ;
- VU** la demande de renouvellement d'habilitation en date du 4 janvier 2023 présentée par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme

**CONSIDERANT** l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes en date du 24 février 2023 ;

4, place Laennec  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 81 66 80 00  
Mél. : ddt@drome.gouv.fr  
www.drome.gouv.fr

**CONSIDERANT** que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme justifie d'un nombre de membres suffisant, d'une activité effective sur une partie significative du département de la Drôme, d'une expérience et de savoirs reconnus dans le domaine de la protection de la nature ;

#### **ARRETE**

##### Article 1<sup>er</sup>

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, dont le siège social se situe 3132 route des Sétrées - BP 437 - 26402 CREST Cedex est habilitée à prendre part au débat sur l'environnement au sein des instances consultatives départementales à vocation spécialisée au titre de l'article L 141-3 du code de l'environnement et ce pour une durée de validité de CINQ (5) ans à compter de la signature du présent arrêté.

##### Article 2

Conformément aux dispositions de l'article R 141-25 du Code de l'Environnement, la Fédération Départementale des Chasseurs publiera chaque année, sur son site internet, un mois au plus tard après son approbation par l'assemblée générale, son rapport d'activité, son rapport moral, ses comptes de résultat et de bilan ainsi que leurs annexes.

##### Article 3

Le présent arrêté peut être contesté en déposant un recours contentieux devant tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1), dans un délai de deux mois à compter de sa publication complète. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Un recours gracieux peut également être déposé auprès du préfet de la Drôme. Ce dernier recours est interruptif du délai de recours contentieux, lorsqu'il est déposé dans les deux mois suivant la publication complète du présent arrêté.

##### Article 4

La Directrice Départementale des Territoires de la Drôme, le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour la Préfète et par délégation  
La Directrice Départementale des Territoires

La Directrice Départementale des Territoires

Isabelle NUTI

# ANNUAIRE ASSOCIATIONS DE CHASSE SPECIALISÉE

**Au 30 juin 2025**

Intitulé	Acronyme	Président(e)		Tel	MAIL
Fédération des Associations de Chasseurs au Chiens Courants	FACCC 07/26	DELACHEISSERIE	Bernard	06.80.89.62.32	<a href="mailto:info.afacc0726@gmail.com">info.afacc0726@gmail.com</a>
Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier	ADCGG	BONNARD	Jean-Paul	06.50.16.17.61	<a href="mailto:jean-paulbonnard@orange.fr">jean-paulbonnard@orange.fr</a>
Association des lieutenants de louverie de la Drôme	ALLD	DESESTRETS	Patrick	06.60.10.68.05	<a href="mailto:p.desestrets@gmail.com">p.desestrets@gmail.com</a>
Association Drômoise des Jeunes Chasseurs	ADJC	TEYSSOT	Maxime	07.50.93.14.10	<a href="mailto:adjc26@outlook.fr">adjc26@outlook.fr</a>
Association des Chasseresses	ARTEMISS	DE LILLO	Francoise	06.42.70.96.27	<a href="mailto:artemiss.drome@gmail.com">artemiss.drome@gmail.com</a>
Journée Saint Hubert	JSH	GALLICE	Jean-Louis	06.77.38.35.27	<a href="mailto:jean-louis.gallice@orange.fr">jean-louis.gallice@orange.fr</a>
Association Drômoise des Utilisateurs de Chiens de Chasse	ADUCC	GARAIX	Michel	06.12.45.63.78	<a href="mailto:aducc@orange.fr">aducc@orange.fr</a>
Union Nationale Utilisation de Chiens de Rouge	UNUCR	JOANNIN	Philippe	06.10.68.55.80	<a href="mailto:philippe.ioannin@nordnet.fr">philippe.ioannin@nordnet.fr</a>
Club Nationale des Bécassiers	CNB	DIDERON	Francoise	06.12.91.59.79	<a href="mailto:francoise.dideron@orange.fr">francoise.dideron@orange.fr</a>
Associations des Piégeurs Agréées de la Drôme	APAD	PASCAL	Etienne	06.66.48.31.50	<a href="mailto:apad0758@orange.fr">apad0758@orange.fr</a>
Association Départementale de la Vénérerie Sous Terre	ADVEST	PECOUL	Max	06.68.64.91.83	<a href="mailto:pecoul26@orange.fr">pecoul26@orange.fr</a>
Association des Chasseurs à l'Arc Drômois	ACAD	MOULIN	Ludovic	06.28.57.94.48	<a href="mailto:a.c.a.drome@gmail.com">a.c.a.drome@gmail.com</a>
Association Gibier d'Eau Basse Isère	AICA BASSE ISERE à Châteauneuf s/Isère	PLEINET	Lilian	06.87.28.14.46	<a href="mailto:lilian.pleinet@laposte.net">lilian.pleinet@laposte.net</a>
Association Gestion Faune et Chasse des Hauts Plateaux du Vercors	AGFCHPV	VEHIER	Bruno	06.15.06.49.88	<a href="mailto:agfc.hpv.presid@gmail.com">agfc.hpv.presid@gmail.com</a>
Association Petite Faune Sauvage Terrestre-26	APFST-26	CASSIGNOL	Philippe	06.07.21.68.24	<a href="mailto:apfst26000@gmail.com">apfst26000@gmail.com</a>